



ASSOCIATION TERRE ANCIENNE

Anzat-le-Luguet

Inventaire du patrimoine archéologique et historique



Chargé de l'inventaire : TOURNADRE Michaël
Dépôt : décembre 2016

Anzat-le-Luguet

Inventaire du patrimoine archéologique et historique

Étude réalisée par l'association Terre Ancienne,
pour la municipalité d'Anzat-le-Luguet

Michaël Tournadre

Décembre 2016



Remerciements

Un grand remerciement à la municipalité d'Anzat-le-Luguet, représentée par M. le Maire Emmanuel Correia, pour son initiative envers le patrimoine. Nous remercions également les habitants de la commune, pour leur accueil et les informations qu'ils nous ont aimablement transmises, ainsi que Frédéric Surmely et Jean-Baptiste Chalin pour leur soutien logistique et la relecture.

Un remerciement particulier à Jean-Marc Pons, pour l'aide précieuse qu'il a apporté sur le terrain.

Pour citer ce document :

Tournadre 2016 : TOURNADRE (M.) - *Anzat-le-Luguet. Inventaire du patrimoine archéologique et historique*. Clermont-Ferrand, association Terre Ancienne, 2016, 207 p., 99 fig, 34 pl. h.-t.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
AVANT-PROPOS	6
CADRE DE LA MISSION	7
CADRE GÉOGRAPHIQUE	7
ÉTAT DES CONNAISSANCES	9
MÉTHODOLOGIE	10
LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE D'ANZAT-LE-LUGUET	12
TRAC OU BURON : TERMINOLOGIE	12
ÉTAT DES LIEUX	15
LES ARCHIVES	18
PRÉSERVATION ET VALORISATION	20
CONTEXTE TOURISTIQUE.....	20
LA RECHERCHE FONDAMENTALE	21
PRÉSERVATION ET LA VALORISATION	23
<i>Les archives</i>	23
<i>Préservation des structures</i>	23
<i>Possibilités de valorisation</i>	26
SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES	33
INVENTAIRE THÉMATIQUE	34
OCCUPATION PROTOHISTORIQUE : ALPHONSE VINATIÉ ET LES TUMULI	35
OCCUPATION ANTIQUE : LE CHAMP DE LA GRANGE ET LA COUSTASSE	37
LA « NÉCROPOLE MÉROVINGIENNE »	41
OUVRAGES FORTIFIÉS : CHÂTEAU DU LUGUET ET TOUR DE BESSE	42
ÉDIFICES RELIGIEUX : ÉGLISE D'ANZAT ET CHAPELLE DU LUGUET	50
LES STRUCTURES PASTORALES	53
Répartition géographique.....	53
Les tracs d'Apcher	56
Les burons d'Artoux	60
Montagne de Barbesèche (tracs d'Anzat)	67
Tracs de Bostberty.....	72
Les Chabaudes.....	77
Mont Chamaroux	79
Les burons de Chastang.....	83
Chirol	87
La Fauconde	92
Les burons de Jugneaux.....	96
Montagne de Lascombe	107
Montagne du Rayet.....	113
Mont Mouchet	116
Les burons de Montirgue	118
Les burons de Paillassère	122
Les burons de Parrot	125
Tioulouse-Haut et Tioulouse-Bas.....	130
Vallée de la Sianne	135
Les burons de la Vazèze.....	147
Les tracs de Vins-Haut	150
LES MOULINS	156
LES MINES.....	161
LE VILLAGE ABANDONNÉ DE CHABANELLE	165

ANNEXES	170
ANNEXE I : INVENTAIRE DES PIÈCES CONSERVÉES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PUY-DE-DÔME, POUR LA COMMUNE D'ANZAT-LE-LUGUET.....	171
ANNEXE II : EXTRAITS D'ARCHIVES (XIII ^E - XIV ^E SIÈCLE).....	180
ANNEXE III : TRACS D'APCHER.....	184
ANNEXE IV : BURONS D'ARTOUX	185
ANNEXE V : TRACS D'ANZAT (BARBESÈCHE)	186
ANNEXE VI : CHAMAROUX	188
ANNEXE VII : BURONS DE JUGNEAUX	189
ANNEXE VIII : MONTAGNE DE LASCOMBE	191
ANNEXE IX : MONTIRGUE	193
ANNEXE X : TIOULOUSE	194
ANNEXE XI : BURONS DE PARROT	195
ANNEXE XII : VALLÉE DE LA SIANNE	196
ANNEXE XIII : TRACS DE VINS-HAUT.....	199
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	200
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	202
INDEX	205

AVANT-PROPOS

La présente étude a été réalisée par l'association Terre Ancienne¹, suite à une demande formulée par la municipalité d'Anzat-le-Luguet, consciente et soucieuse de son patrimoine culturel. Elle consiste en un travail d'inventaire diachronique du patrimoine archéologique et historique connu sur l'ensemble de la commune. Sa vocation est de contribuer à la mise en place de projets de valorisation et de préservation des vestiges bâtis, qu'ils soient visibles en surface ou non. Par conséquent, ce travail n'a pas pour objectif de mettre au jour des sites archéologiques inédits, mais de renseigner plus précisément le patrimoine déjà connu et d'en dresser un état des lieux.

Aussi, le principal objectif de ce travail est de cartographier le patrimoine d'Anzat-le-Luguet, afin d'optimiser sa préservation, en particulier pour les innombrables structures pastorales présentes sur le massif du Cézallier (2380 structures). Depuis plusieurs années, l'association Terre Ancienne agit sur le terrain pour sensibiliser les publics à la question de la protection du patrimoine. Elle signale aux professionnels de la forêt ou aux agriculteurs la présence de vestiges dans les parcelles faisant l'objet d'aménagement, afin de limiter, voire d'éviter, des destructions souvent involontaires. Néanmoins, ce travail est largement facilité par l'existence d'un inventaire, qui permettra d'agir en amont plutôt que dans l'urgence d'un sauvetage, tant pour les associations que pour les collectivités territoriales et les services de l'État (DRAC).

Partant d'un patrimoine archéologique bien localisé, préservé et davantage catégorisé, il sera possible d'envisager des solutions de valorisation et de « mise en tourisme », bénéfiques pour les vestiges eux-mêmes comme pour la commune. Plusieurs solutions peuvent à cet égard être développées, et quelques suggestions ont été ici formulées.

La mission a été réalisée du 1^{er} septembre au 30 novembre 2016, soit 65 jours ouvrés comprenant 43 jours de travail sur le terrain et 22 jours de recherche documentaire puis de rédaction.

¹ 3 rue Grégoire de Tours, 63000 Clermont-Ferrand. (www.terreancienne.fr).

CADRE DE LA MISSION

Cadre géographique

Anzat-le-Luguet² est une des communes les plus méridionales du département du Puy-de-Dôme, à la frontière avec le Cantal. D'une superficie de 6656 hectares, elle peut être divisée en deux moitiés. La première, à l'ouest, comprend une partie du massif du Cézallier, formé par un stratovolcan (8 millions d'années à -15000) dont le point culminant est le Signal du Luguet (1551 m). Un chemin, que les habitants appellent « la piste », fait le tour du Signal et distribue les différentes montagnes qui l'entourent³. Le paysage est constitué de grands plateaux basaltiques ponctués par endroit de dômes ou de cônes, ainsi que de lacs ou de dépressions résultant d'un volcanisme de maar (Lascombe). Ces hauteurs sont complètement déboisées, à l'exception de trois bois qui sont les points culminants (Signal du Luguet, bois du Cézallier et un autre plus au nord). La vallée glaciaire de la Sianne entaille le massif au sud-est de la commune. La seconde partie, à l'est, est plus basse en altitude (entre 800 et 1200 m) et repose sur le socle Hercynien⁴ (orthogneiss) qui laisse place, par endroit, à des vestiges d'activité volcanique ponctuelles (La Coustasse, la Rochette). Plusieurs vallées fluviales ou glaciaires la sillonnent, formant des éperons (Chabanelle, Vins-Bas) ou des cirques (Artoux). Les versants sont souvent boisés. Des minéralisations dans la partie sud de la commune ont donné lieu à des exploitations minières.

Anzat, siège de la commune actuelle, et le Luguet, siège de l'ancienne seigneurie, occupent une position centrale sur la commune. Tous les villages se trouvent dans la partie basse de la commune : une première ligne nord-sud, installée le long des contreforts du massif (Parrot, Artoux, Apcher, Vins-Haut, etc.) et d'autres plus éparpillés à l'est de la commune, qui ne comprennent parfois qu'un seul domaine (Auzolle par exemple). Ces derniers sont quelque fois complètement abandonnés (Miserat, Chabanelle), ou menacés de l'être prochainement⁵. Les premiers sont souvent plus importants et assez systématiquement liés à des groupes de burons, sur les hauteurs. La pratique de l'estive a en effet été importante dans le massif et a laissé une multitude de structures pastorales, souvent saisonnières, de toute époque et de différents types. La partie basse de la commune est également occupée par des pâtures (élevage bovins et parfois ovins), à défaut de pouvoir en faire des cultures, avec quelques exceptions toutefois (vallée d'Artoux).

² Arrondissement d'Issoire, canton de Brassac-les-Mines, intercommunalité d'Ardes-sur-Couze.

³ La piste du Signal est également une variante du « Tour du Cézallier ».

⁴ Entre 400 et 245 millions d'années.

⁵ La commune ne compte aujourd'hui pas plus de 190 habitants.

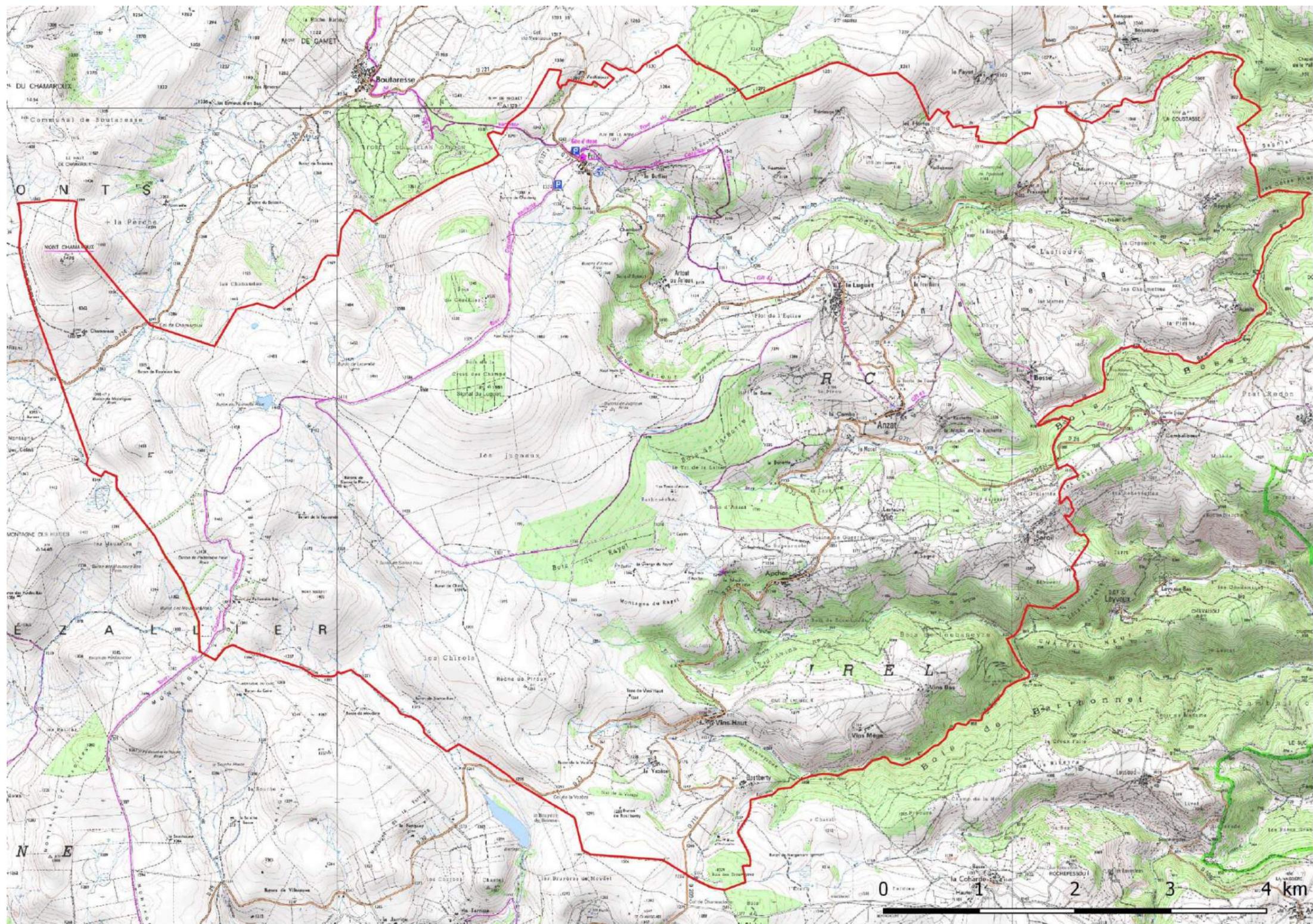


Figure 1 : la commune d'Anzat-le-Luguet (carte IGN)

État des connaissances

Si la commune d'Anzat-le-Luguet souffre aujourd'hui d'une faible démographie, ce ne fut pas toujours le cas et le patrimoine n'en est pas moins important et conséquent. La base de données Patriarche de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) fait état de 18 entités archéologiques, d'après la carte archéologique de la Gaule (Provost, Mennessier-Jouannet 1994, p. 12) et les recherches plus récentes. La moitié de ces entités sont datées du Moyen Âge ou de l'époque moderne et une autre grande partie concerne des structures présumées protohistoriques, qui nécessitent une révision. Les monuments les plus connus sont inventoriés, comme le château du Luguet, la tour de Besse ou l'église. Le manque de données historiques et archéologiques qui touche la commune d'Anzat-le-Luguet pour les périodes anciennes, ne résulte pas d'une absence réelle d'occupation humaine depuis la préhistoire, mais plutôt d'un déficit de recherche.

Jean-Baptiste Bouillet est le premier à mentionner une découverte archéologique sur la commune, à savoir des « tombes en maçonnerie ou en pierre de taille », de « très-grande dimension » (Bouillet 1874, p. 254), entre Anzat et le Luguet. Cette information fut reprise ensuite par Ambroise Tardieu (1877, p. 70), puis par Christian Mondanel (1982, p. 155), qui l'interprètent tous comme une nécropole gallo-romaine. La carte archéologique de la Gaule propose plutôt d'y voir une « nécropole du Bas-Empire ou médiévale » (Provost, Mennessier-Jouannet 1994, p. 12, n° 006-006).

Il faut ensuite attendre presque cent ans pour que les recherches reprennent sur la commune, avec Louis Buffet qui fait signaler dans la revue *Gallia* des tuiles à rebord gallo-romaines (*tegulae*) entre Sagnes et Saroil (Fournier 1963, p. 493). Il apporte notamment un éclairage supplémentaire sur l'occupation antique d'Anzat-le-Luguet par sa fouille du site cultuel de la Coustasse (Buffet 1971, p. 67-80).

L'occupation protohistorique de la commune n'est quant à elle connue que par les travaux d'Alphonse Vinatié qui signale plusieurs *tumuli* et autres tombelles, notamment sur le plateau entre Sagnes et Saroil, et à Bostberty (Provost, Mennessier-Jouannet 1994, p. 12). Mais, malgré tout le respect et le crédit qui peut être attribué aux recherches d'Alphonse Vinatié, une grande partie des *tumuli* qu'il signale sont plus probablement des tas d'épierrement médiévaux ou modernes, voire des abris vernaculaires effondrés très récents.

Les structures pastorales d'Anzat-le-Luguet se retrouvent partout dans le massif du Sancy et dans le nord du Cantal. Certaines formes sont très récentes, voir encore en usage. Aussi, plusieurs auteurs en font état, depuis la fin du XVIII^e siècle (Legrand d'Aussy 1788, p. 256-262), sans compter les documents d'archives (1 C 3 aux arch. dép. du Puy-de-Dôme par exemple). Une publication de Pierre-François et Gabriel Fournier en 1983 en propose une approche historique très complète, dans laquelle certains tracs ou burons d'Anzat-le-Luguet sont mentionnés (Artoux, Barbesèche). Les recherches plus récentes menées par Frédéric Surmely sur le nord du Cantal ont permis d'apporter des réponses archéologiques aux dynamiques d'occupation de la moyenne montagne dès la fin de l'Antiquité et aux types de structures qui sont liées à une économie pastorale (voir Surmely 2015).

Méthodologie

Ce travail d'inventaire ne revêt en aucun le caractère de prospection archéologique, qui est soumise à une autorisation délivrée par les services de l'état (DRAC). Par conséquent, ce recensement s'est cantonné à l'observation visuelle des vestiges, c'est-à-dire sans prélèvement de mobilier archéologique, ni de sondage, ni de fouille.

Tous les éléments de patrimoine présents dans cet inventaire ont été photographiés et documentés systématiquement. Sans surprise, c'est l'habitat pastoral, de toute époque et de tout type, qui constitue l'immense majorité de cet inventaire avec plus de 2200 structures⁶. Afin d'appréhender ce corpus dans sa globalité, un premier pointage d'après les images satellites récentes a été réalisé à l'aide du logiciel de SIG Qgis. Les images de 2011 et de 2013 ont été utilisées de manière complémentaire, certaines structures apparaissant sur les prises de 2013 mais pas sur celles de 2011. L'évolution du couvert forestier a été étudié d'après les cartes anciennes et les prises de vue aériennes que l'IGN a faites à partir de 1948, afin d'observer si certaines structures pouvaient se retrouver de nos jours sous la forêt, et donc invisibles depuis le ciel.

Ce premier repérage a été doublé d'une vérification sur le terrain. Considérant la surface à couvrir à pied, toutes les structures de type « peigne » n'ont pas été parcourues. L'attention a en revanche été focalisée sur les tracs/burons en pierre sèche ou maçonnée, qui présentent le plus grand risque de dégradation à court terme. Tous ont été vus, photographiés et mesurés. Un croquis en a été dressé systématiquement et mis en regard avec le cadastre dit napoléonien (1838), qui représente certaines de ces constructions. Toutefois, ce dernier doit être utilisé avec beaucoup de prudence : il s'agit avant tout d'un document fiscal, destiné à taxer toutes les propriétés bâties et non-bâties. Son intérêt réside dans le fait qu'il recense tous les propriétaires et fournit de nombreux micro-toponymes aujourd'hui disparus. Cela a permis par exemple de vérifier à qui appartenait chaque groupe de trac/buron (privé ou bien de section ?). Mais ce document ne peut pas être utilisé à des fins de datation, sinon avec beaucoup de précaution : certaines structures visibles aujourd'hui sur le terrain ne sont pas représentées sur l'ancien cadastre, ce qui veut dire qu'elles n'existaient peut-être pas encore, mais aussi qu'elles étaient simplement à l'état de ruine, donc inutilisées et non-taxées. Par ailleurs, dans le cas d'un bâtiment visible sur le terrain et représenté sur le cadastre napoléonien, rien n'indique que la morphologie actuelle est la même que celle qui a été vue en 1838.

La très grande variabilité des structures en termes d'architecture fait obstacle à une mise en série systématique et normalisée. Aussi l'inventaire proposé dans ce document se présente sous forme de parties thématiques plutôt que de fiches type, organisées dans l'ordre de la chronologie relative. Afin d'optimiser la compréhension et l'analyse spatiale, 22 zones d'occupation ont été délimitées pour les structures pastorales présentes dans le massif du Cézallier (voir Figure 19, p. 54). Leur appellation se base sur le nom actuel de la montagne concernée ou du buron qui l'occupe, donné par la carte IGN.

⁶ Un point par structure, y compris pour les tracs/burons de type « peigne ».

La recherche aux archives départementales du Puy-de-Dôme a été effectuée selon le procédé classique et incontournable du dépouillement manuel des inventaires papier. Les côtes et le contenu de chaque document a été reporté dans un tableau qui précise également la date extrême haute (DEH) et la date extrême basse (DEB)⁷. Toutes les côtes n'ont pas été consultées, mais une reproduction numérique a été effectuée pour les pièces principales (hommages, terrier, procès importants).

⁷ Voir Annexe I : inventaire des pièces conservées aux archives départementales du Puy-de-Dôme, pour la commune d'Anzat-le-Luguet, p. 172

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE D'ANZAT-LE-LUGUET

Trac ou buron : terminologie

L'intensité de l'activité pastorale a laissé dans le sol des massifs auvergnats une empreinte qui leur est propre et qui s'est fossilisée jusqu'à aujourd'hui grâce à la préservation des pâturages, épargnés par les conversions en prairies de fauches. La pratique de l'estive et de la production de fromage a en effet favorisé l'émergence d'un habitat périodique, dès le Moyen Âge, qui se manifeste archéologiquement par d'innombrables séries de dépressions dans le sol, souvent alignées, ou des structures plus pérennes, en pierre. Pierre-François et Gabriel Fournier relevaient en 1983 la diversité des termes qui servaient à les nommer, variant selon les époques et les lieux : *cabane, mazut, fogal, tra, loge, batte, vacherie, jas* ou *buron* (Fournier 1983, p. 256). Ceux de *tra*, ou *trac*, et de *buron*, semblent avoir été privilégiés à Anzat-le-Luguet et ne paraissent pas dépendre d'une différence architecturale ou fonctionnelle. La distinction semble se faire à l'échelle géographique : entre Anzat et Bosberly, le terme de *trac* est utilisé (*tracs* d'Apcher, *tracs* de Vins-Haut, *tracs* d'Anzat) tandis que plus au nord et sur les hauteurs du Cézallier, c'est celui de *buron* qui est privilégié (*burons* de Jugneaux, *burons* de Lascombe, *burons* d'Artoux). Cette différence se retrouve tant sur les cartes IGN récentes que sur le cadastre de 1838⁸.

Par conséquent, les deux termes (*trac* et *buron*) seront employés dans cet inventaire, en fonction de l'appellation « historique » de chaque site⁹, en distinguant toutefois les tracs/burons en matériaux périssables, alignés, également appelés *peigne* par les archéologues contemporains en raison de leur aspect vu du ciel, des tracs/burons en pierre sèche ou maçonnée, de petite dimension et parfois voûtés¹⁰. Seront isolés les burons de type « grange » ou « ferme », assez bien datés du XIX^e siècle et surtout du début du XX^e siècle¹¹. D'autres types d'excavations, de grande dimension (jusqu'à 20 m de long), souvent divisées en deux parties, ont également été repérées (Chamaroux, Bosberly) et n'entrent pas dans ces deux catégories. Certaines peuvent être rapprochées de ce que Frédéric Surmely a identifié dans le nord-Cantal comme des « fermes et hameaux du XI^e-XII^e siècle » (Surmely 2015, p. 33), mais elles peuvent aussi correspondre aux grands corps de ferme en pierre qui font leur retour au XV^e-XVI^e siècles (exemple à la Montagne du Clos, Saint-Clément : voir Surmely 2015, p. 56). En l'absence de fouille archéologique, il est impossible de les caractériser plus précisément.

⁸ La carte de Cassini (1766-69 pour le secteur d'Anzat) mentionne toutefois les « vacheries » de Barbesèche et de Chamaroux.

⁹ Si le cadastre de 1838 parle de « tracs d'Apcher » plutôt que de « burons d'Apcher », nous respecterons cette appellation.

¹⁰ Les tracs/burons maçonnés et voûtés sont peut-être postérieurs à ceux en pierre sèche, plus probablement couverts en matériaux périssables.

¹¹ Certains peuvent remonter à la première moitié du XIX^e siècle, ou remplacer d'autres édifices bâtis plus anciens.

Les structures de type « peigne » qui parsèment les hauteurs de la commune ne sont pas datées précisément. Toutefois, les données archéologiques issues de travaux dans le massif du Sancy ou les Mont Dore ne les font pas remonter au-delà du XIII^e siècle, les données archivistiques non plus (Fournier 1983, p. 256). Elles sont en tout cas probablement plus anciennes que les tracs/burons en pierre, mais leur usage a pu perdurer jusqu'à la fin du XIX^e siècle¹². La terre extraite de l'excavation était rejetée sur les côtés, formant un bourrelet de terre rehaussant la structure, ce qui permet aujourd'hui de différencier ces « fonds de cabane » de certains creusements pratiqués par les bêtes. Les tracs/burons de type « peigne » sont généralement installés à mi-pente, et leur entrée est orienté vers l'aval. Plusieurs auteurs indiquent que ces abris sommaires étaient reconstruits chaque année, la neige les détruisant pendant l'hiver. D'autres pouvaient être reconstruits tous les 7, 8 ou 9 ans (arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 C 3). Le manque d'investigations archéologiques n'a pas pour l'instant permis de préciser ce fait, qui expliquerait en tout cas la profusion de ces structures.

Un mémoire de 1733 conservé aux archives départementales du Puy-de-Dôme (1 C 3), qui devait servir à améliorer la production fromagère auvergnate, nous décrit l'organisation de ces habitats temporaires, et comment les améliorer : « ces burons consistent en 4 petites espèces de logement, le 1^{er} que l'on appelle le *fougau* est l'endroit où l'on fabrique le fromage, il se construit avec quelques chevrons de sapin que l'on recouvre de paille et ensuite de gazon que l'on met par-dessus, il est enfoncé en terre d'environ un pied ou deux, il s'y fait un feu pour faire la soupe des vachers croûter le lait auprès de ce feu afin qu'il prenne plus facilement. Le second bâtiment s'appelle la *cabane* elle se fabrique de la même manière, excepté qu'elle est enfoncée en terre de 4 à 6 pieds ce qui fait une espèce de demi-cave, c'est dans cet endroit que l'on met le fromage et le beurre quand ils sont fabriqués. Le *cabanau* qui se construit à peu près de la même manière sont enfermés les veaux. Le 4^e qui se fait en quelques mauvaises planches recouvertes de gazon est la loge des cochons on en nourrit deux avec le lait de 30 vaches ».

Cette description, permet de se faire au moins une idée de l'architecture de ces tracs/burons de type « peigne », mais ne doit pas être prise comme une règle générale : l'auteur de ce manuscrit n'a probablement fait ses observations que sur un site et à une époque donnée. D'autre part, la réalité archéologique nous montre que s'il y a effectivement des alignements de quatre « cabanes », il y en a aussi qui en comptent jusqu'à dix, voire plus, tout comme il existe des structures isolées. Quoiqu'il en soit, ce mémoire de 1733 fut le point de départ de plusieurs démarches visant à améliorer la production fromagère auvergnate. Pour cela, un fromager Suisse est venu s'installer pendant toute une saison sur la commune de Chastreix afin de montrer aux habitants « la manière » de faire du fromage. À cette occasion fut construit un buron propre à la fabrication du gruyère, c'est-à-dire en pierres avant tout. Cette initiative fut infructueuse : il fallait plus de lait pour la même quantité de fromage et surtout le fromage à pâte cuite nécessite plus de bois, dans des régions où la déforestation a été intense (Martin (dir.) 2002, p. 137).

¹² Le grand-père de Pierre-François Fournier (1855-1950), qui était propriétaire à Parrot, se souvenait avoir vu des burons creusés dans le sol et couverts de mottes. Plusieurs autres témoignages de ce type indiquent que des tracs/burons en matériaux périssables étaient encore utilisés, même occasionnellement, à la fin du XIX^e siècle (Fournier 1983, p. 259, n. 233).

Les tracs/burons en pierre visibles aujourd'hui (type Apcher, Jugneaux, Barbesèche, etc) semblent se développer à partir du XVIII^e siècle¹³ (Fournier 1983, p. 263) et perdurent d'une manière générale jusqu'à la fin du XIX^e siècle ; ceux d'Artoux étaient encore très partiellement en usage dans les années 1960. Ils sont construits dans les mêmes secteurs que les tracs/burons plus anciens en matériaux périssables (type « peigne »), certains sont alignés, ce qui dénote une filiation avec les premiers. Le principe de l'excavation reste le même, mais les dimensions sont supérieures, de même que l'aménagement interne qui peut se composer de deux pièces (habitat et cave). À Anzat-le-Luguet, il existe une grande variété typologique entre ces structures : certaines sont maçonnées, d'autres liées à la terre, certaines ont deux pièces, d'autres une seule, certaines ont des pierres de taille pour les encadrements, certaines sont voûtées, d'autres étaient probablement recouverts de chaume, etc. Il n'est pas possible, sans étude plus poussée que cet inventaire, de dresser une chronologie des différents types, s'il en existe réellement une.

¹³ La corrélation entre l'expérimentation de la fabrication de fromage à la Suisse, dans un buron maçonné au cours des années 1730 et le développement d'une architecture en pierre dans les burons, est à souligner.

État des lieux

Type de site/structure	Datation	Nombre
Site Antique	Gallo-romain	3
Ouvrage fortifié	Médiéval	2
Édifice religieux	Médiéval, moderne	2
Trac/buron de type « peigne »	Médiéval, moderne	2217
Structure type « ferme », moderne	XV ^e -XVI ^e ?	22
Trac/buron en pierre sèche ou maçonné et voûté (type Apcher)	XVIII ^e -XIX ^e	115
Trac/buron de type « grange », contemporain	XIX ^e -XX ^e	26
Moulin	XIX ^e -XX ^e	5
Patrimoine minier	XIX ^e -début XX ^e	8
Village abandonné, contemporain	XIX ^e -XX ^e	2
Total		2402

Figure 2 : Tableau synthétique des structures inventoriées sur la commune.

Un total de 2402 structures ont été inventoriées au cours de la mission (tout type et toute période, voir Figure 2). La majorité est représentée par les tracs ou burons, de tout type, situés dans la partie haute de la commune (massif du Cézallier). Les autres éléments de patrimoines sont situés dans la partie basse (Figure 3, p. 17).

L'antiquité est représentée par trois sites : le sanctuaire de la Coustasse, une parcelle en contrebas de ce site et une autre entre Sagne et Saroil (champ de la grange). Tous ces sites sont enfouis, ce qui n'empêche pas leur visite guidée : certaines sont d'ailleurs déjà organisées au sanctuaire de la Coustasse. Les structures antiques ne sont pas menacées dans l'immédiat par des travaux agricoles ou forestiers, mais elles peuvent l'être par des fouilles clandestines.

La plupart des structures pastorales sont dans un état de conservation qui permet leur lecture. Leur visite n'est pas dangereuse, sauf pour les tracs/burons qui ont conservé une partie de voûte. La seule menace qui pèse sur les structures de type « peigne », c'est-à-dire les séries d'excavations alignées qui correspondent à d'anciens tracs/burons et qui parsèment toutes les hauteurs de la commune, est leur destruction par la conversion des pâtures en prairies de fauche (nivellement des parcelles) ou les travaux de déboisement. C'est ce qui a pu arriver par exemple pour la parcelle ZK3, à l'est de Lascombe, ou dans le bois du Rayet. Mais, par comparaison entre les prises de vue aériennes d'après-guerre et la réalité actuelle, la plupart de ces structures semblent avoir été conservées sur la commune et ne sont *a priori* pas menacées à court terme.

Les tracs/burons en pierre sèche ou maçonnée sont davantage menacés. Certains ont pu être démantelés volontairement, même par leurs constructeurs, afin de récupérer les pierres de taille ou des éléments de toiture. Les structures qui étaient voûtées sont les mieux conservées, mais elles s'effondrent assez rapidement. La plupart devaient être couvertes en matériaux périssable (bois ou chaume) et, comme tout édifice bâti, leur dégradation s'accélère dès que leur couverture ne les protège plus. Un cliché aérien des

burons d'Artoux, publié par Pierre-François et Gabriel Fournier en 1983, permet de constater la rapide dégradation des structures en seulement 30 ans (voir Annexe IV : burons d'Artoux, p. 185). La dégradation de ces structures est également accélérée par la circulation des bêtes, qui viennent parfois se réfugier à l'intérieur. À Apcher, elles peuvent circuler sur la voûte du seul trac conservé en intégralité. Fort heureusement, cela pouvant être dangereux pour les bêtes elles-mêmes, certains propriétaires ont enclos de fil barbelé quelques structures, ce qui assure indirectement leur préservation.

Les burons de type « grange », souvent plus récents, sont en général bien conservés et même encore « habitables ». Certains sont effondrés (Montirgue, Tioulouse Haut, Sianne Haut par exemple) mais la plupart ont été restaurés ou en tout cas mis hors d'eau grâce à des couvertures en bacacier ou en tôle métallique ondulée. Un faible nombre, comme à Paillassère Bas ou Sianne Bas, sont encore utilisés.

Les deux ouvrages fortifiés sont le château du Luguët et la tour de Besse. Le premier peut être visité sans danger et les différents espaces du château ainsi que l'ancien village castral (?) sont encore visibles au sol. Comme pour les sites antiques, la menace de fouilles clandestines n'est pas à écarter et paraît déjà avoir eu lieu en certains endroits du château. La tour de Besse peut présenter des risques de chute de pierre et sa restauration serait en tout point bénéfique¹⁴, mais sa visite n'est pas foncièrement dangereuse. En revanche, la fragilisation des plaques de gneiss qui la soutiennent est plus préoccupante.

Seuls cinq moulins ont été vus dans le cadre de la mission. En dehors de celui d'Apcher, habité et privé, les quatre moulins situés dans la vallée de Moulin Neuf sont encore bien conservés (sauf un). Mais leur toiture ayant disparu, leur dégradation peut être rapide. Accéder à l'intérieur peut s'avérer dangereux (chutes de pierre).

Les galeries de mine visitées sont partiellement inondées et leur visite, seul, est déconseillée. Certaines ne sont pas accessibles à moins de s'équiper en matériel de spéléologie. Leur concentration dans la vallée en contrebas de Vins-Bas en fait toutefois un patrimoine valorisable, à travers un parcours de randonnée notamment.

Le village abandonné de Chabanelle présente les mêmes risques que les moulins : l'accès à l'intérieur des bâtiments est déconseillé. Le bâti de ce village, abandonné récemment, est encore tout à fait lisible. La nature reprend toutefois ses droits, et menace de dégrader les bâtiments, qui ont presque tous perdu leur toiture. À l'inverse, le village de Miserat a été restauré et ne présente aucune menace.

¹⁴ Des démarches ont déjà été engagées par la mairie.

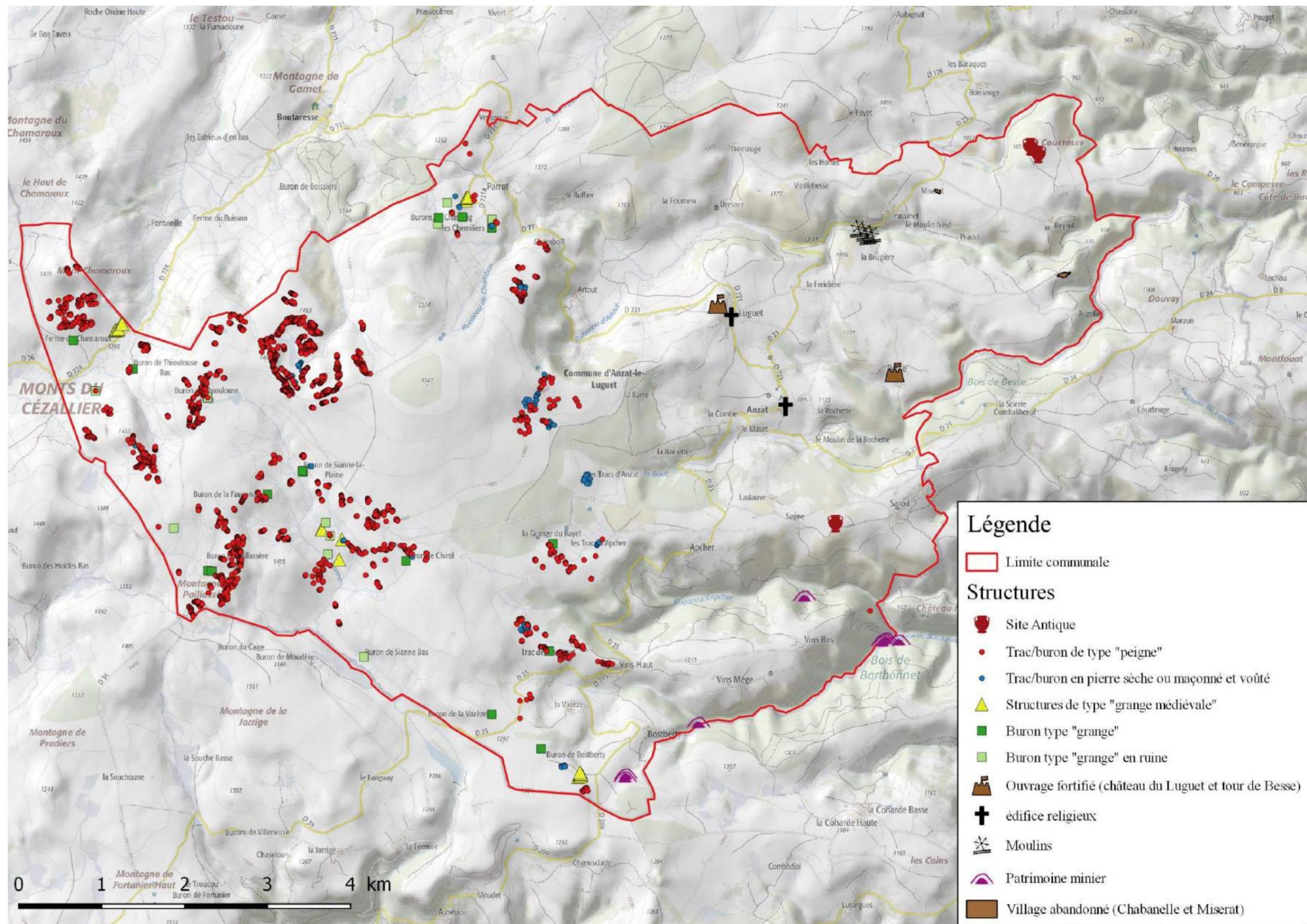


Figure 3 : carte de répartition des structures inventoriées sur la commune, par type. DAO : M. Tournadre, 2016

Les archives

Au riche patrimoine archéologique de la commune s'ajoute une documentation archivistique particulièrement fournie, notamment en ce qui concerne les données cadastrales ou parcellaires (Annexe 1 : inventaire des pièces conservées aux archives départementales du Puy-de-Dôme, pour la commune d'Anzat-le-Luguet, p. 171).

En général, l'étude du parcellaire passe par l'analyse du cadastre dit napoléonien. Il s'agit du premier cadastre centralisé et exhaustif du territoire français, institué par la loi du 15 septembre 1807 ; celui d'Anzat est assez tardif (1838). Toutes les communes en possèdent un, parfois conservé en mairie, mais il est dans tous les cas déposé en double aux archives départementales¹⁵. Ce document est avant tout fiscal et était destiné à établir l'assiette de l'impôt pour les propriétés bâties et non bâties. Il se compose de plans, divisés en sections et reprenant exactement le parcellaire de chaque commune, ainsi que des registres listant les noms de propriétaires, la nature de leur bien, les impôts qu'ils doivent, etc. (états de section, matrices cadastrales). D'autres registres complémentaires qui concernent la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle font état des augmentations, les diminutions, des ventes, des constructions et permettent de suivre l'évolution du parcellaire jusqu'à nos jours. Mais ce document capital pour le XIX^e siècle n'apporte pas d'information sur l'état du parcellaire avant la Révolution¹⁶. Pour l'Ancien Régime la principale source est le terrier, qui liste l'ensemble des parcelles et des propriétaires devant l'impôt au seigneur. Malheureusement, ce document, synonyme de féodalité et d'assujettissement, a souvent été détruit pendant la Révolution.

Pour Anzat-le-Luguet, les archives départementales conservent non seulement des registres cadastraux très complets entre 1838 et 1978¹⁷, mais également deux terriers, le premier daté entre 1573 et 1578 et le second entre 1724 et 1730¹⁸. Encore plus rare, la mairie possède une matrice de 1791 appelée « Matrice de rôle pour la contribution foncière, rédigée et arrêtée par les officiers municipaux d'Anzat-le-Luguet soussignés en exécution du mandement délivré par MM les administrateurs du district d'Issoire le 1^{er} décembre mil sept cent quatre-vingt-onze pour fixer la somme à supporter en 1791 par le territoire de notre commune ».

D'autres documents peuvent intéresser l'histoire générale de la commune. En dehors d'un registre d'état civil de 1736-1792, la mairie ne possède que des documents du XIX^e siècle à nos jours. En revanche les archives départementales conservent au moins cent cotes de documents, qui vont de 1225 à 1978¹⁹. Les archives de la mairie paraissent avoir été triées et classées au début du XX^e (certains documents sont emballés dans des journaux des

¹⁵ Le cadastre napoléonien est numérisé et en ligne :

http://www.archivesdepartementales.puydedome.fr/archive/resultats/cadastre/n:109?RECH_comune=Anzat-le-Luguet&type=cadastre

¹⁶ Fort heureusement, le parcellaire n'a pas fondamentalement été modifié : son état au XIX^e était probablement le même au XVIII^e siècle, voire avant.

¹⁷ La mairie conserve également 3 volumes de matrices des propriétés non bâties, un registre des augmentations et des diminutions et sept feuilles du plan cadastral (originaux ?).

¹⁸ Cotes 1 J 1217 et 1 E 013

¹⁹ Un dépouillement plus précis et systématique des catalogues permettrait probablement d'en découvrir d'autres. Pour les documents du XII^e siècle, voir plus bas à « ouvrages fortifiés ».

années 1910-1920). L'auteur de ce classement a alors probablement déposé les séries anciennes aux archives départementales, et conservé en mairie les documents qui lui étaient plus contemporains, à savoir tout le XIX^e siècle. Se trouvent dans ces documents rangés dans le grenier de l'ancienne mairie-école : un paquet d'affaires courantes (actions en justice, arrêtés de police, etc.), un paquet sur le garde champêtre et la liste de jury criminel, un paquet de comptabilité, un paquet d'extraits de mariage, un paquet sur le budget de la commune, un paquet sur l'instruction publique et le culte, un paquet de passeports, un paquet de correspondances et enfin un carton contenant divers documents XIX-XX^e siècle.

Les registres d'état civil sont également une ressource importante pour la micro-histoire comme pour la généalogie. L'enregistrement des naissances devient une obligation dans chaque paroisse à partir de l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 (art. 51). Mais bien souvent, leur mise en place ne fut effective que quelques années plus tard : le premier état civil d'Anzat-le-Luguet date de 1568. Les archives départementales en conservent plusieurs séries²⁰, de 1568 à 1920 avec quelques manques, et la mairie d'Anzat possède un registre de 1736-1792.

D'autres documents très intéressants existent aux archives départementales, parmi lesquels de nombreux plans liés à des procédures de contentieux ou des travaux (série 33 FI 6 1 à 20 et 22 à 69, soit 67 plans), souvent du XIX^e ou du XX^e siècle. La série 2 O contient des dossiers d'ingénieurs complet sur les premiers grands travaux de voirie, avec des devis détaillés et des plans précis (fin XIX^e, début XX^e). Un autre dossier (2 O 1878) concerne les travaux effectués sur l'église d'Anzat entre 1816 et 1939 : devis, factures, quittances, reçus, projets et surtout des plans sur le projet de réfection du clocher dans les années 1910-1920. Les visites pastorales, autres documents précieux pour l'étude de l'église, sont consultables et couvrent le XVII^e et le XVIII^e siècle (voir à Édifices religieux : église d'Anzat et chapelle du Luguet, p. 50).

²⁰ Consultable en ligne :

http://www.archivesdepartementales.puydedome.fr/archive/resultats/etatcivil/liste/page:3/n:13?RECH_comune=Anzat-le-Luguet&type=etatcivil

PRÉSERVATION ET VALORISATION

Contexte touristique

La commune d'Anzat-le-Luguet fait partie du parc naturel régional des volcans d'auvergne et de la zone d'appellation d'origine contrôlée du Saint-Nectaire. Le Cézallier, dont fait partie Anzat-le-Luguet, a une activité touristique essentiellement basée sur le sport de pleine nature : cyclotourisme, pêche, équitation, randonnée, etc. La station de ski de Parrot, à Anzat, est un des sites importants pour le tourisme local, avec par exemple le parc animalier d'Ardes-sur-Couze (trajet : 25 min) ou le vélorail à Allanche (30 min).

La commune se situe à 30 ou 40 min de l'A75 : 30 min de la sortie 23, par Blesle et 37 min de la sortie 17, par Ardes-sur-Couze. Au moins quatre hébergements sont possibles sur la commune : le gîte de Reyrol, le gîte communal de Vins-Haut, le gîte de groupe cap'vacance de Parrot et l'auberge des Gentianes (à venir).

En plus du domaine nordique de Parrot, deux autres offres touristiques existent sur la commune : la forge du Luguet, qui prévoit des visites pendant les mois de juillet et août, et des stages toute l'année et le moulin du Sault (ou d'Apcher), qui propose des visites guidées toute l'année. À cela s'ajoute la vente directe de fromage de chèvre par « Bichette etc. », dans le bourg d'Anzat-le-Luguet et quelques services : une boulangerie, un restaurant, un point poste et bientôt deux pompes à carburant.

La commune est traversée par le GR41 et quelques variantes du « Tour du Cézallier » permettent de randonner autour du Signal du Luguet. De nombreux tracés PDIPR²¹ parcourent également la commune. En d'autres termes, les sentiers de randonnées existent déjà sur la commune et permettent de relier assez facilement les différents sites inventoriés ici.

²¹ Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

La recherche fondamentale

La mise en valeur du patrimoine archéologique et historique passe avant tout par la recherche fondamentale et donc la « création » de contenu. Certains éléments sont déjà bien connus, comme le château du Luguët ou la tour de Besse. Mais de nouvelles recherches, historiques ou archéologiques, permettent de mettre à jour les informations, de les rendre fiables et finalement nouvelles. Les tracs ou burons, par exemple, sont considérés comme emblématiques de ces régions de montagne, mais certains aspects demeurent mystérieux : c'est particulièrement le cas des tracs/burons de type « peigne ». Pendant longtemps, les recherches à leur sujet ont été effectuées à partir des documents d'archives ou des publications antérieures. Les travaux de Pierre-François et de Gabriel Fournier sont d'une grande précision historique et indispensables, mais eux-mêmes soulignaient déjà en 1983 que des recherches archéologiques complémentaires seraient nécessaires à leur compréhension plus globale. D'autre part, les tracs/burons de type « peigne » ont souvent été étudiés dans les environs du Mont Dore et rien ne permet d'exclure des processus plus particuliers à la commune d'Anzat-le-Luguët, liés par exemple au grand nombre de biens sectionnaux. Mais la recherche peut et devrait aller au-delà, avec par exemple les études paléoenvironnementales qui permettraient d'observer l'évolution du paysage et de recontextualiser les données archéologiques et historiques. La présence de nombreuses tourbières dans le massif du Cézallier se prête précisément à ce type de recherche.

Il ressort également de cet inventaire un très important déficit de données concernant les périodes anciennes (préhistoire, protohistoire, antiquité), qui n'est certainement pas lié à une absence réelle d'occupation avant le Moyen Âge, mais plutôt à un manque de recherches. La période gallo-romaine est plus connue, grâce aux travaux de Louis Buffet, mais les informations sont incomplètes : la présence d'un lieu de culte (la Coustasse) sous-entend au moins celle d'un habitat, qui est pour l'heure inconnu. Un site a été repéré entre Sagnes et Saroil, et même en contrebas de la Coustasse, mais ils ne sont connus que par la présence de tessons de céramiques ou de fragments de *tegulae* en surface : le type de structure, sa fonction, sa datation demeurent obscurs.

L'étude archéologique passe par quatre phases : recherche documentaire, prospection, sondage, fouille. La première consiste à dépouiller la bibliographie liée au sujet et au lieu de recherche. Cela consiste également en un travail sur les archives historiques, incontournable pour les périodes médiévales et modernes. La prospection peut être aérienne ou pédestre, et parfois par introspection du sol (radar, résistivité électrique, géophysique, etc.). Elle peut être accompagnée de relevés planimétriques, par exemple dans le cas des structures pastorales encore visibles en surface. Les trois méthodes sont évidemment complémentaires, certaines techniques de mesures physiques sont moins adaptées aux zones boisées : la prospection pédestre est alors plus efficace, mais se heurte à un problème de lisibilité du terrain. Dans le cas d'Anzat-le-Luguët un relevé Lidar, comme il a été fait sur la chaîne des puys, serait particulièrement prometteur sur les hauteurs du Cézallier et permettrait peut-être d'observer des structures invisibles en surface. Cette technique permet effectivement d'obtenir une modélisation numérique du terrain avec une grande précision : elle peut fonctionner sur les zones boisées, mais elle

est bien sûr particulièrement efficace sur les zones qui ne le sont pas. De plus, le relevé Lidar est utile à d'autres recherches que l'archéologie, notamment la géologie.

Le sondage intervient après les phases de prospection. Il a pour objectif de caractériser une structure ou un site et d'obtenir des éléments de datation, par l'observation de sa matrice stratigraphique et du mobilier archéologique qu'elle contient. Cette phase peut se suffire à elle-même ou précéder une fouille, plus extensive et dont le but est d'obtenir une compréhension globale d'un site.

Les opérations archéologiques peuvent être annuelles ou trisannuelles et s'insérer dans un projet collectif de recherche (PCR). Toute opération de terrain fait l'objet d'un arrêté préfectoral et est soumise à une autorisation, délivrée d'une année sur l'autre, par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Le ministère de la culture et de la communication peut apporter sa contribution financière, ainsi que les collectivités territoriales. La rendu d'un rapport scientifique, évalué ensuite par une commission interrégionale, est obligatoire en fin de chaque année.

Préservation et la valorisation

LES ARCHIVES

La mairie d'Anzat-le-Luguet conserve des archives antérieures à 1900, à savoir : un registre d'état civil du XVIII^e siècle (1736-1792), toute l'administration du XIX^e siècle (comptabilité, extraits de naissance, jury criminel, arrêtés de police, correspondance administrative, garde champêtre, etc.), des documents issus de l'ancien cadastre (3 volumes de matrices des propriétés non bâties, un registre des augmentations et des diminutions et sept feuilles du plan cadastral) et surtout une matrice de rôle datée de 1791, assez rare. Tous ces documents sont encore dans un bon état de conservation, mais le lieu où ils sont entreposés peut menacer leur pérennité.

La valeur et l'utilité de ces documents est aujourd'hui avant tout historique et, dans le souci de leur conservation, un dépôt aux archives départementales du Puy-de-Dôme est souhaitable²². L'intérêt est également de compléter les séries déjà déposées aux archives, en particulier pour l'ancien cadastre (matrice de 1791) et l'histoire plus générale de la commune au XIX^e siècle.

PRÉSERVATION DES STRUCTURES

Comme il l'a été évoqué plus haut (voir État des lieux, p. 15), la principale menace qui pèse sur les tracs/burons de type « peigne » est leur destruction – même involontaire – au cours de travaux agricoles (nivellement des parcelles) ou de déforestation. Toutefois, la partie haute de la commune est encore relativement épargnée de la conversion des pâtures en prairies de fauche. Peu de structures ont d'ailleurs disparu sur la commune, suite à ce genre de processus (peut-être à l'est de Lascombe ou dans le bois du Rayet). L'érosion naturelle est le premier destructeur des tracs/burons en pierre sèche ou maçonnerie, quand ils ne sont pas démantelés volontairement (cas rare toutefois). L'autre péril, qui concerne plus particulièrement les sites anciens conservés en sous-sol, est le pillage, par détection métallique notamment.

La solution principale pour œuvrer à la préservation des vestiges archéologiques est la sensibilisation de tous les publics, et en particulier les propriétaires fonciers. Tout le monde n'est pas censé reconnaître une structure archéologique et tout le monde n'est pas familier des lois relatives à l'archéologie ou aux biens culturels. Cela peut se faire sous différentes formes : réunions publiques, documentation, journées de sensibilisation, expositions, etc. Pour exemple, le parc naturel régional des volcans d'Auvergne a organisé durant l'été 2016 deux journées d'échange entre des archéologues, des professionnels de la forêt et des agriculteurs. L'objectif était de montrer comment repérer

²² Voir les modalités de dépôt auprès du service des archives communales et notariales (Julien Vazeilles).

simplement des vestiges archéologiques (notamment les tracs ou burons de type « peigne »), de montrer leur intérêt et de réfléchir à des solutions de protection.

Outre la sensibilisation, il existe des solutions techniques de préservation adaptées à tous les terrains dans lesquels se trouvent des vestiges. Dans le cas de travaux forestiers, il est possible de signaler l'emplacement des structures, par exemple avec de la rubalise, et de réfléchir à des solutions de contournement pour les engins, afin de minimiser les dégâts. Malheureusement, cela fonctionne pour les sites visibles en surface, comme les tracs/burons de type « peigne » ou les édifices bâtis, mais la plupart des vestiges archéologiques se trouvent en sous-sol et n'ont jamais été détectés. C'est d'ailleurs au moment du déboisement qu'ils sont découverts, d'où l'intérêt des recherches préalables.

Dans le cas des parcelles non boisées, comme sur le massif du Cézallier, les structures en pierre se dégradent rapidement par l'action du temps mais aussi par le passage des bêtes²³. Aux tracs d'Apcher par exemple, elles peuvent circuler sur la voûte du seul buron conservé intégralement (ST1, voir à Les tracs d'Apcher, p. 56), ce qui provoquera à terme son effondrement. Certains propriétaires ont enclos les groupes de structures en pierre avec une clôture électrique ou en fil de fer barbelé, ce qui est une bonne solution : les bêtes sont elles-mêmes épargnées d'une possible chute et les structures sont de fait protégé (Figure 4, p. 24).

Site	Clôture
Apcher	Non
Artoux	Oui
Bostberty	Non
Chastang	Non
Chirol	Non
Les Jugneaux	Non
Lascombe	Non (sauf ST1)
Montirgue	Non ?
Parrot	Non
Vallée de la Sianne	Non
Vins-Haut	Non

Figure 4 : Groupes de burons en pierre sèche ou maçonnée protégés par une clôture.

La restauration physique des structures en pierre est également envisageable. La municipalité a déjà œuvré dans ce sens, en faisant appel à l'association Concordia pour reprendre la maçonnerie d'un des burons d'Artoux. Cette solution, bien que plus coûteuse, permet de stabiliser les structures et de ralentir leur dégradation. Toutefois, dans le respect de la réalité architecturale, cette possibilité n'est applicable que sur les structures qui étaient maçonnées. Or, les trois quarts des tracs/burons étaient montés à pierre sèche, ou éventuellement liés à la terre argileuse. En revanche, ceci n'interdit pas d'envisager des remontages, même à titre d'expérimentation archéologique, mais ce type d'action va alors au-delà de la simple préservation. La reprise de maçonnerie, afin de

²³ L'impact du passage des bêtes sur les structures de type « peigne » est moindre.

stabiliser les édifices peut très bien s'appliquer en revanche au village abandonné de Chabanelle²⁴ ou encore aux vestiges de moulins dans la vallée du Moulin Neuf ainsi qu'au four de la mine. Dans ces trois cas, et contrairement aux tracs/burons en pierre, ce n'est pas tant le monde animal qui menace l'intégrité des structures, que le monde végétal : un débroussaillage ralentirait considérablement la dégradation des lieux et améliorerait forcément leur lecture.

Enfin, il conviendra de rappeler ici que toutes les structures archéologiques, classées ou non, sont protégées par la loi. Avant tout, la découverte fortuite de vestiges archéologiques, lors de travaux par exemple, doit être immédiatement déclarée au maire de la commune, qui doit en informer le préfet sans délai²⁵. Leur destruction volontaire peut être sanctionnée d'une peine de sept ans d'emprisonnement et d'une amende pouvant atteindre 100000 €²⁶. La fouille archéologique sans autorisation est punie d'une amende de 7500 €²⁷. L'emploi d'un détecteur de métaux, dans le but de découvrir des objets archéologiques, est destructrice pour les sites, qui se voient amputés d'une partie de leur mobilier. Le mobilier lui-même perd les trois quarts de ses informations scientifiques s'il est extrait de son contexte stratigraphique. Leur usage à des fins archéologiques sans autorisation est interdit par le Code du Patrimoine (art. L542-1).

²⁴ Le village également abandonné de Miserat a déjà été restauré par l'association Concordia.

²⁵ Loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques, art. 14.

²⁶ Code Pénal, art. 322-3-1, modifié par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 – art. 97 (V). La même peine peut être appliquée dans les cas de trafic d'antiquités.

²⁷ Code du patrimoine, section 1, art. L544-1.

POSSIBILITÉS DE VALORISATION

Plusieurs possibilités existent pour valoriser le patrimoine bâti, parmi lesquelles la création d'itinéraires thématiques jalonnés de panneaux explicatifs. La commune d'Anzat-le-Luguet est traversée par le GR41 ainsi que de nombreux PDIPR, sur lesquels peuvent s'appuyer de nouvelles randonnées pédestres, à vélo ou à cheval. L'ajout de panneaux explicatifs est primordial. Leur répartition et les modalités techniques de leur mise en place restent à définir, mais dans tous les cas la qualité de leur contenu dépendra des recherches scientifiques menées sur les différents sites (prospections, recherches en archives, voire sondage et fouille). La présentation peut être classique (texte-photo) mais également faire appel à la technologie numérique. Le Flashcode est par exemple assez utilisé et peu coûteux ; il permet de renvoyer à un contenu numérique plus exhaustif (d'autres images, des vidéos, des reconstitutions virtuelles, etc). Néanmoins, leur utilisation nécessite une couverture réseau suffisante, ce qui n'est pas toujours le cas au sommet du Cézallier. Plusieurs parcours peuvent être envisagés, mais trois parcours précis et simples à mettre en œuvre peuvent être proposés ici.

Considérant l'importance du patrimoine lié à l'estive, existant sur les hauteurs de la commune, un parcours thématique axé sur les pratiques pastorales depuis le Moyen Age s'impose de lui-même. Le plus simple à mettre en œuvre réutilise une variante du « Tour du Cézallier » (PDIPR), à savoir la « piste » qui fait le tour du Signal (Figure 6, p. 30) et peut avoir pour point de départ la station de Parrot (parking). Le parcours proposé ici se poursuit jusqu'au Luguet et remonte au nord via le cirque d'Artoux et la Roche d'Aulhat. Cette randonnée serait d'environ 17 km. Elle intégrerait les burons de Chastang, la montagne de Lascombe, les burons de Jugneaux, le château du Luguet (duquel on peut apercevoir la tour de Besse) et le cirque d'Artoux. Une partie du chemin longe également le versant est de la vallée de la Sianne, et offre un point de vue sur diverses structures présentes sur le versant opposé et les montagnes adjacentes. Les burons de Chirol peuvent également s'intégrer au circuit, moyennant un détour. Cela permettrait d'aborder la vie pastorale de la commune dans un ordre logique, avec dans un premier temps une approche des différents types de burons, leur chronologie (d'où l'intérêt de la recherche fondamentale), puis le contexte seigneurial et enfin, avec le cirque d'Artoux, l'économie développée dans la partie basse de la commune, en complément des pratiques pastorales de hauteur (Figure 5, p. 27). Le discours archéo-historique devrait être complété par des données géologiques, importantes pour le massif du Cézallier. Les informations sur l'environnement naturel sont également importantes, déjà parce que le thème de la randonnée est l'agriculture de montagne et ensuite parce que le massif est encore relativement préservé et offre une variété importante d'espèces²⁸.

Cette randonnée sur la vie pastorale ne peut pas intégrer tous les sites inventoriés, et tous méritent d'être valorisés. Un panneau explicatif pour chaque site est important, puisque chacun, y compris ceux « hors-circuit » peuvent être visités individuellement (Apcher, Chamaroux, etc). Des variantes sont envisageables, par exemple par le chemin qui longe la montagne de Barbesèche et les « tracs d'Anzat ». Les burons d'Artoux se trouvent à peu de distance du circuit proposé, et peuvent être intégrés moyennant un détour par les

²⁸ La variété des espèces bovines peut aussi être abordée, par exemple sous l'aspect historique.

randonneurs. Les tracs d'Apcher peuvent aussi faire l'objet d'une variante au sud du parcours. À l'ouest, des tracés peuvent être envisagés afin de relier les sites de Paillassère, Montirgue, Tioulouse, Chamaroux. Il existe également une possibilité de boucle qui passe en partie sur la commune de Saint-Alyre-ès-Montagne.

Site	Discours
Chastang	Présentation des différents types de tracs/burons, de la structure en « peigne » à la structure de type « grange », récente.
Lascombe	Développement sur les tracs/burons de type « peigne ». Présentation des tracs/burons en pierre sèche ou maçonnés et voûtés (XVIII ^e -XIX ^e). Point géologique (dépression de Lascombe, Signal, Cézallier en général) et sur les tourbières. Informations sur l'environnement.
Vallée de la Sianne	Présentation de la vallée de la Sianne (géologie, données environnementales), les différentes structures qui s'y trouvent.
Les Jugneaux	Développement sur les tracs/burons en pierre sèche ou maçonnée, leur extrême variabilité, etc.
Château du Luguet	Histoire de la baronnie du Luguet, présentation du château, les Mercœur, les autres seigneurs, etc.
Cirque d'Artoux	Point géologie. Les pratiques agricoles développées dans la partie basse de la commune, leur complémentarité avec les estives, la vie des gens en bas vis-à-vis de ceux qui montaient aux pâtures, etc.

Figure 5 : Proposition de fil conducteur pour l'itinéraire "vie pastorale".

Le deuxième parcours possible concerne le patrimoine minier. Les différentes galeries et le four de la mine présents dans le bois de Barthonnet et de Loubaneyre peuvent faire partie d'un même circuit de 5,5 km (Figure 7, p. 31). Là encore, les panneaux explicatifs sur l'histoire des galeries, du four, etc peuvent être complétés par des données sur l'environnement naturel et la géologie. Le point de départ peut être sous le village de Vins-Bas, le stationnement est limité à cet endroit (création de parking ?). Toutefois un parcours plus vaste, comprenant également les sites miniers des communes mitoyennes à Anzat, est également envisageable : par exemple le moulin Venot, assez important pour l'histoire des mines, se trouve sur la commune de Molèdes. L'itinéraire proposé ici n'utilise pas de PDIPR, mais le tracé existe déjà puisqu'il s'agit en partie de l'ancien chemin d'exploitation : la création de ce parcours thématique suppose sa remise en état.

Le troisième parcours (14 km) est plutôt diachronique, puisqu'il comprend les moulins de la vallée de Moulin Neuf, les villages abandonnés de Chabanelle et de Miserat, puis le site antique de la Coustasse (Figure 8, p. 32). Là encore, le circuit n'emprunte pas de PDIPR sur toute sa longueur, et certains segments seront probablement à créer (nord de la Coustasse notamment). D'autres portions, comme dans la vallée des moulins, seraient simplement à dégager. Le point de départ peut être à Chabanelle, mais le stationnement

est limité (création d'un parking ?). La randonnée peut donc débuter par la visite du village abandonné, se poursuivre au nord dans la vallée, puis remonter à Reyrol, faire le tour de la Coustasse plus au nord (possibilité de détour par le site lui-même, création d'un espace pique-nique à côté du sanctuaire ?), redescendre au sud pour retrouver la route qui mène à Miserat, puis Prassinet, les moulins au nord de la Brugière et s'achever en retrouvant la route qui mène directement à Chabanelle. Une variante, plus courte, est possible en reliant directement Reyrol et Miserat, ce qui supprime en revanche la visite de la Coustasse.

En pratique, la mise en place de ces parcours sous-entend de prendre certaines dispositions. Les moulins et les mines sont positionnées en bordure de chemins ou de sentiers, que le randonneur peut arpenter librement, moyennant parfois une remise en état et surtout un entretien régulier. Pour les structures pastorales, situées en zones d'estives, se pose le problème de l'accès aux parcelles.

Dans la plupart des cas, le site est visible depuis le chemin de randonnée ou une route. C'est le cas pour tous les sites pastoraux, à l'exception de Tioulouse Haut, les Chabaudes, Chirol, Artoux et Vins-Haut. Les montagnes de Lascombe, la Fauconde, Jugneaux, Chastang, Parrot (les Chemiliers), Barbesèche, ainsi que la vallée de la Sianne et le Mont Mouchet sont visibles depuis la piste du Signal, ou des variantes. Les tracs d'Apcher sont longés par le chemin qui traverse et mène à la montagne du Rayet. Le versant sud du Chamaroux et Tioulouse Bas sont visibles depuis la D724, qui les sépare et au bord de laquelle a été aménagé un espace de stationnement (col de Chamaroux). Enfin, le chemin qui relie Pradiers à Saint-Allyre-ès-Montagne traverse le domaine de Paillassère et offre plusieurs points de vue sur la montagne éponyme, ainsi que sur Montirgue et également le mont Chamaroux. Toutefois, si la plupart des montagnes sont effectivement visibles depuis un chemin ou une route, elles ne le sont souvent que partiellement et une vue éloignée ne permet guère la compréhension des structures. Par conséquent, la visite sur site suppose de pénétrer et de traverser des parcelles qui sont encore aujourd'hui utilisées pour l'estive, qu'elles soient privées, sectionales ou communales. Cela est inévitable pour les sites non visibles depuis les axes de randonnées et qui méritent pourtant un détour, comme les burons d'Artoux par exemple.

Dans ce cas de figure, des dispositions doivent être prises afin de faciliter l'accès aux parcelles, dans le respect des clôtures, et d'éviter les incidents entre troupeaux et randonneurs : passages aménagés, clés de clôture facilement manipulable, sélection de troupeaux peu hostiles dans les parcelles ouvertes à la visite, etc. Le travail de sensibilisation auprès des randonneurs est également important, afin de promouvoir le respect du matériel agricole, des troupeaux et de l'environnement²⁹. Dans le cas des biens sectionaux ou privés, une stratégie de maîtrise foncière sur les sites ouverts à la visite doit donc être établie. La meilleure option est la mise place d'une convention, entre les propriétaires et la commune, dans laquelle les premiers s'engagent à laisser et faciliter l'accès aux structures qui occupent leur bien. La solution du bail emphytéotique sur les structures elles-mêmes a également ses avantages, notamment dans le cadre d'un projet de restauration physique. Ce dernier cas de figure est particulièrement souhaitable pour le village abandonné de Chabanelle.

²⁹ Une plaquette de sensibilisation à ces questions a été éditée par le parc naturel régional des volcans d'Auvergne.

En dehors des itinéraires de randonnées, d'autres possibilités de valorisation existent. Celle de la restauration du bâti, évoquée plus haut, en est une : la mairie d'Anzat fait déjà appel à des associations pour reprendre certains burons, et une restauration de la tour de Besse par une entreprise agréée est envisagée. Les travaux de recherche scientifique peuvent donner lieu à des publications destinées au grand public, qui découvre ou redécouvre alors son patrimoine, ce qui conduit à un effet de sensibilisation. L'événementiel peut également jouer un rôle de valorisation, en plus de créer du lien social : Anzat-le-Luguet a la chance d'avoir des éléments patrimoniaux assez emblématiques, comme la tour de Besse. Pourquoi ne pas créer un événement autour de ce monument remarquable (« fête de la tour » ou autre) ? Idem pour des sites phares, comme le Signal, le château, certains burons...

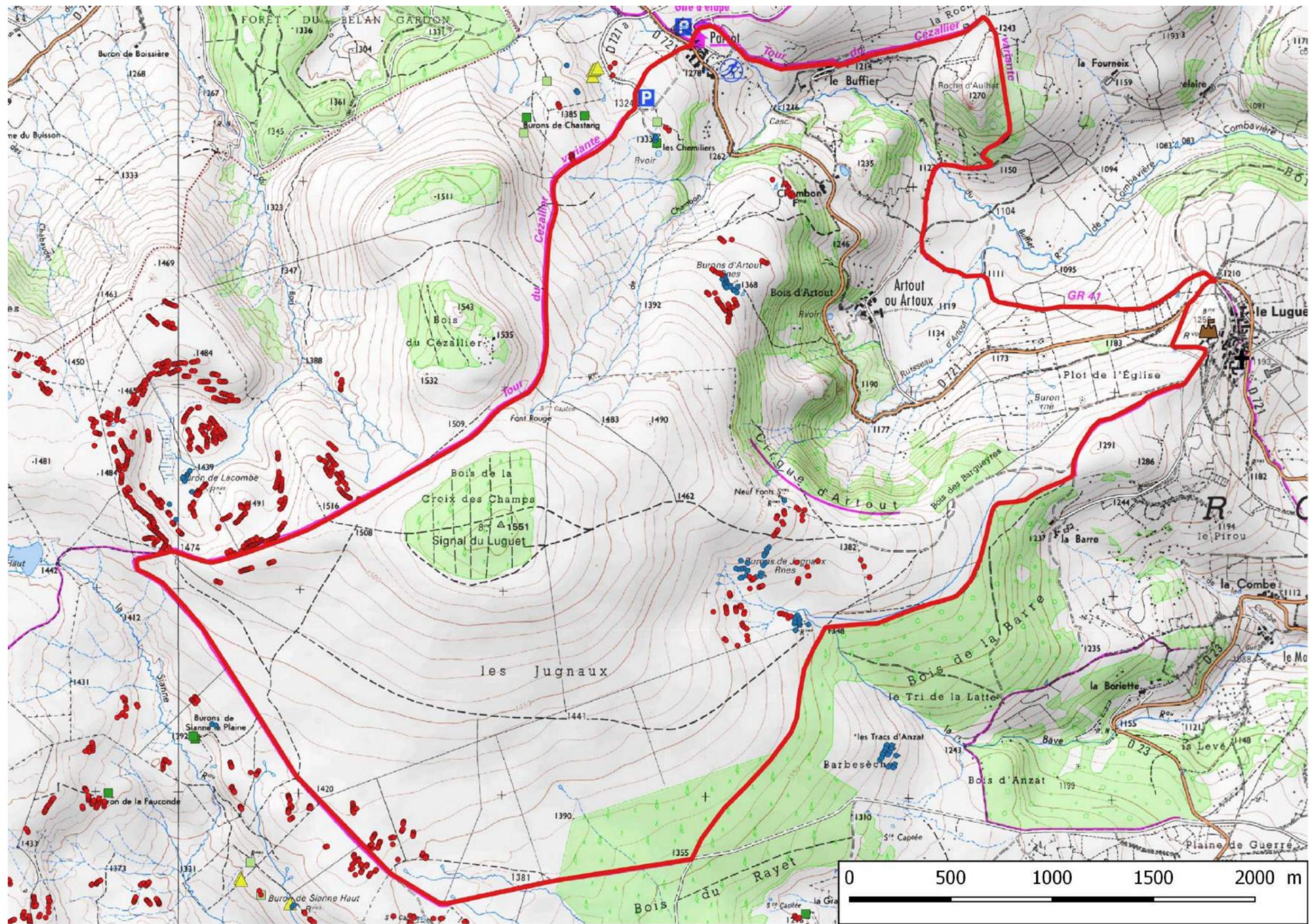


Figure 6 : proposition d'itinéraire de randonnée sur le thème du pastoralisme. DAO : M. Tournadre, 2016.

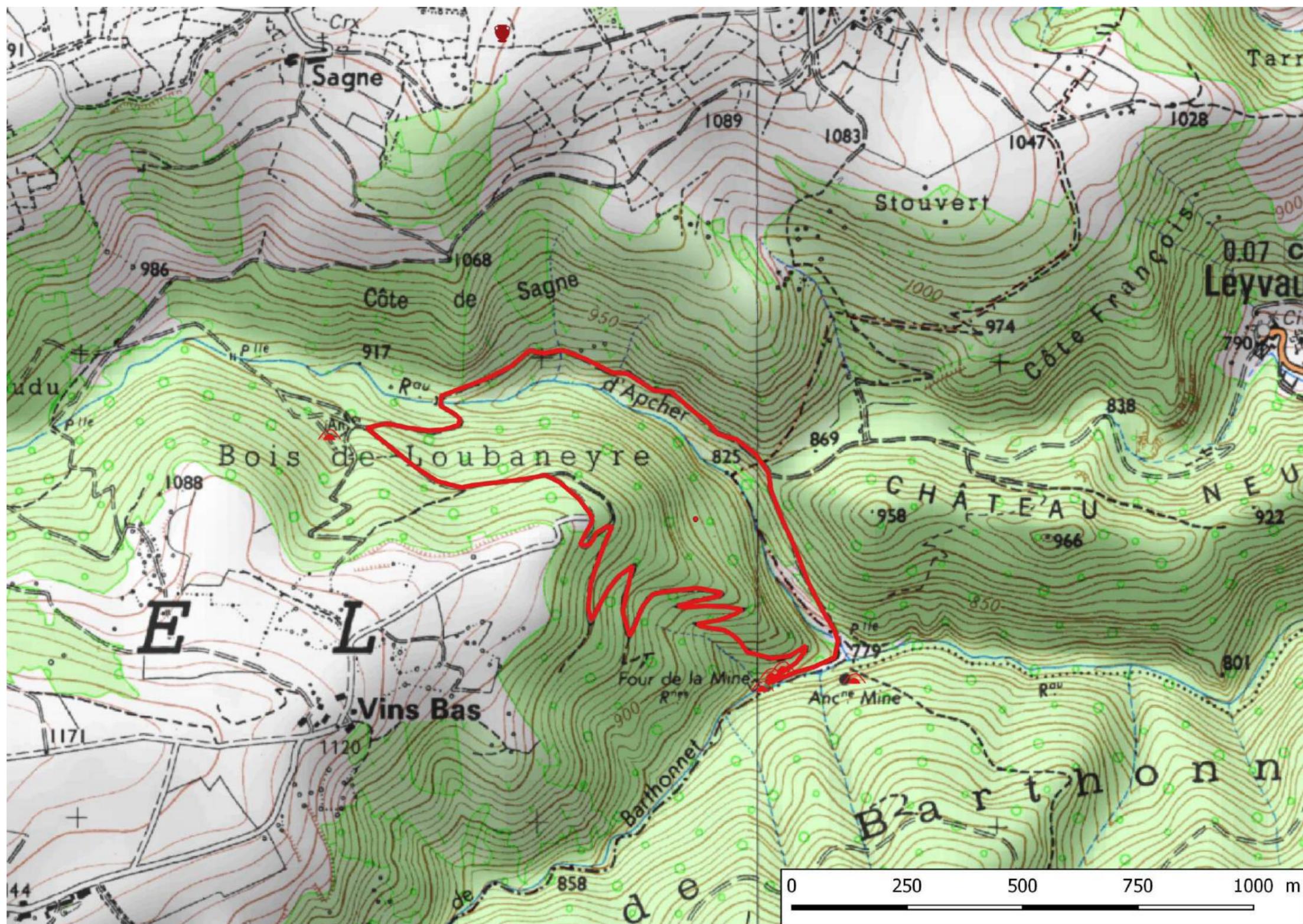


Figure 7 : proposition d'itinéraire de randonnée sur le thème des mines. DAO : Michaël Tournadre, 2016.

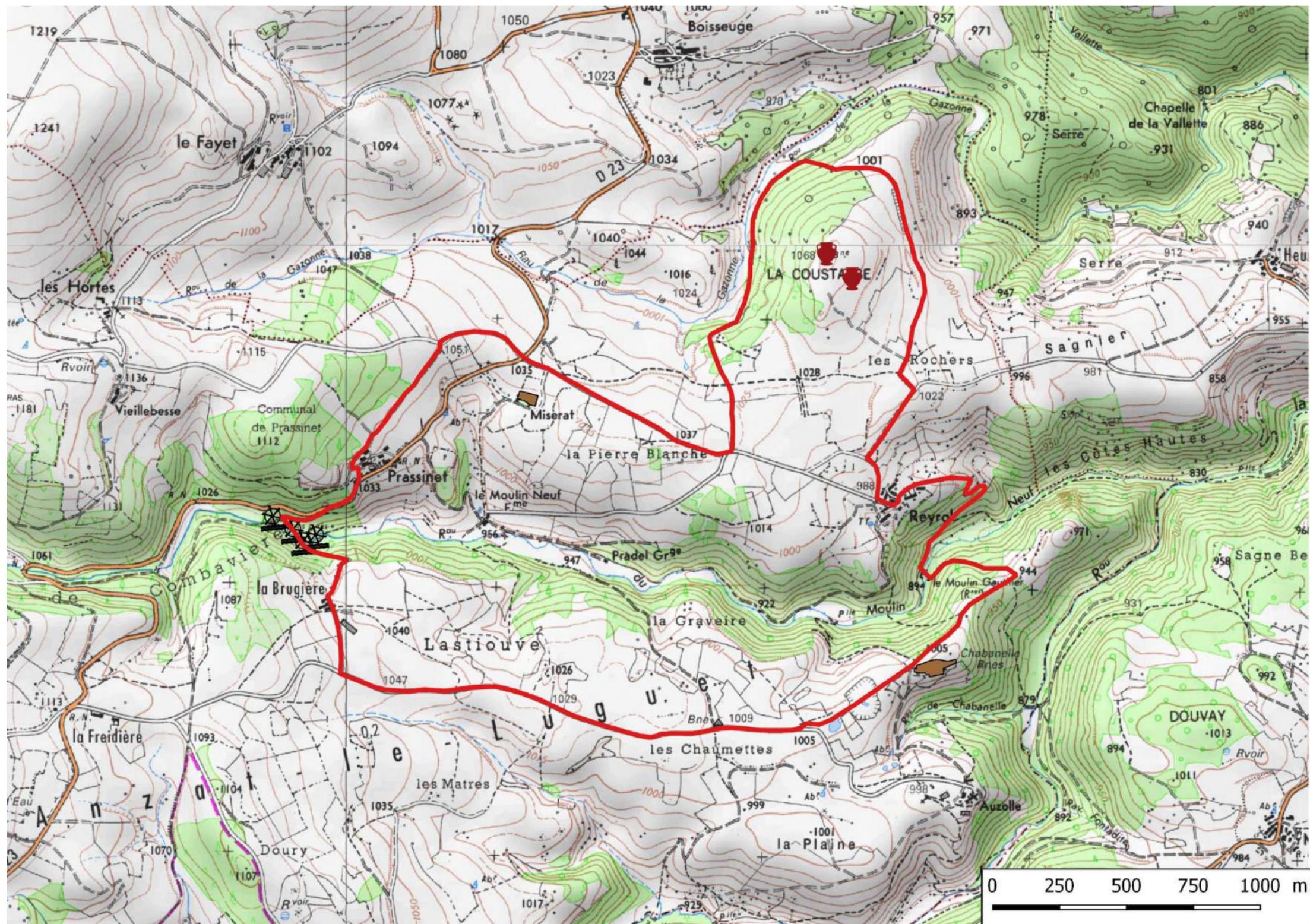


Figure 8 : proposition d'itinéraire de randonnée diachronique. DAO : M. Tournadre, 2016.

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

À l'issue de cette étude, l'importance des tracs, burons et autres granges dans le patrimoine observé sur la commune d'Anzat-le-Luguet n'est plus à démontrer. Elles constituent en effet pas moins de 99 % du corpus connu à ce jour, ce qui ne surprend guère dans une région où l'essentiel de l'économie a reposé – et repose toujours – sur le pastoralisme et l'agriculture au sens large. Malgré tout, les modalités exactes de leur implantation et leur chronologie sont encore à préciser par la recherche fondamentale. Cette prépondérance ne doit pas cependant occulter l'intérêt qu'on les autres vestiges archéologiques pour l'histoire de la commune, à savoir le patrimoine minier ou les moulins. Elle ne doit pas prévaloir non plus sur les sites plus connus comme le château du Luguet ou la tour de Besse, pour lesquels de nombreux aspects historiques et archéologiques ne sont pas pour autant acquis. Par ailleurs, ce déséquilibre ne fait que mettre en lumière le manque de recherches archéologiques menées sur les autres périodes historiques, protohistoriques ou préhistoriques.

Du reste, le corpus recensé ici est conséquent. Cela implique davantage de vigilance quant à sa préservation, mais aussi un fort potentiel en termes de valorisation, par la création d'itinéraires de randonnées, d'événementiel, la restauration physique ou par la diffusion (publication). La quantité de vestiges s'explique en grande partie par l'absence de labours sur les hauteurs de la commune, ce qui a permis la conservation des structures pratiquement en leur état d'origine, contrairement aux secteurs de plaine. Cette explication est également vraie pour les communes voisines et plus généralement les massifs du Sancy, du Cézallier et du Cantal. Plusieurs structures en marge de la commune d'Anzat-le-Luguet font partie d'un ensemble plus vaste, qui s'étend par exemple sur Saint-Allyre-ès-Montagnes (Les Chabaudes), Marcenat et Pradiers (Paillassère, Montirgue) ou t. Elles n'ont pas été intégrées à cette étude qui ne concerne que la commune d'Anzat, mais leur recensement et leur étude pourrait permettre, à terme, d'imaginer d'autres itinéraires trans-communaux et contribuer au dynamisme touristique dans le massif du Cézallier.

INVENTAIRE THÉMATIQUE

Occupation protohistorique : Alphonse Vinatié et les *tumuli*

Alphonse Vinatié signale une quinzaine de *tumuli*, c'est-à-dire des sépultures protohistoriques, sur la commune d'Anzat, en particulier entre Sagnes et Saroil, et une « tombelle » à Bostbarty (Provost, Mennessier-Jouannet 1994, p. 12). Sur le premier site, « pièce Jean » au-dessus de Saroil (YR16 ; C1565 à C1569 de l'ancien cadastre), la parcelle a été remembrée et en grande partie nivelée, ce qui interdit toute vérification *in situ*. Sur les autres parcelles, entre Sagnes et Saroil, de nombreux tas d'épierrement plus récents que l'époque protohistorique ont été vus, notamment sur la parcelle YT16 du cadastre actuel, certains de ces tas peuvent également être des abris vernaculaires effondrés.

Tout d'abord, il peut être étonnant d'être en possession d'autant de mentions de sites funéraires protohistoriques, sans en avoir aucune au sujet des habitats de la même époque : ceci trahit davantage un biais méthodologique qu'une réalité archéologique. Des recherches menées sur la planèze du Plomb du Cantal ont permis de constater que bon nombre de ces *tumuli* étaient en réalité des tas d'épierrement obtenus suite à un épierrement des parcelles ; un travail particulièrement nécessaire dans le secteur entre Sagnes et Saroil (Figure 9 et Figure 10, p. 36). Cette pratique semble certes avoir commencé à l'époque gallo-romaine, mais les petits monticules qui en résultent ne correspondent nullement aux fameuses « tombes de chef » protohistoriques (Surmely 2015, p. 30-31). La méfiance est donc nécessaire mais la possibilité de *tumuli* ne peut être écartée systématiquement et seule une vérification par la fouille peut permettre de préciser la nature réelle de ces structures. Il a également pu arriver que des tas d'épierrement aient été constitués sur un monticule déjà présent dans la parcelle, pourquoi pas un *tumulus*...

Une occupation, au sens plus large, de la commune à l'époque protohistorique n'est pas non plus à exclure. Les sites topographiquement favorables à une occupation humaine sont très fréquents sur la commune, sans oublier la présence de minerais à proximité, ainsi que d'éventuelles grandes ressources en bois. Trois tessons de céramique probablement protohistoriques ont été vus en contrebas du Luguët et de l'emplacement du château médiéval (parc. YI34, cadastre actuel). Le site du château du Luguët, en surplomb de la vallée glacière d'Artoux, aurait par ailleurs fait un lieu très attrayant dès les époques anciennes. Mais la construction postérieure du château complique là les éventuelles investigations archéologiques.



Figure 9 : tas d'épierrement récent ou abris vernaculaires effondrés. Cl. : M. Tournadre, 2016.



Figure 10 : autre exemple de tas d'épierrement récent ou d'abris vernaculaires effondrés. Cl. : M. Tournadre, 2016.

Occupation antique : le champ de la grange et la Coustasse

Les rares mentions de vestiges d'époque gallo-romaine sur la commune d'Anzat-le-Luguet sont le fait de Louis Buffet, que l'Occupation allemande avait contraint à s'installer à Combaliboeuf durant toute la seconde guerre mondiale. Mais ce n'est qu'en 1963, alors qu'il était en villégiature à Blesle, qu'il signale à la revue *Gallia* la présence de « tuiles à rebord », sur le plateau entre Sagne et Saroil « près et au nord du chemin qui mène de l'un à l'autre, à 500 mètres environ de Sagne » (Fournier 1963, p. 493).

À partir de ces informations sommaires, le site en question a pu être localisé sur le terrain par la présence d'une dizaine de fragments de *tegulae* en surface de 5 à 7 cm de diamètre et très roulés, dont un rebord caractéristique (X : 703900 ; Y : 6468845³⁰, voir Figure 12, p. 40). La parcelle concernée est dénommée « Les Plates » sur le cadastre actuel (000 YS 4). Le plateau basaltique entre Sagne et Saroil domine la vallée traversée par le ruisseau d'Apcher, le plateau de Vins Bas (secteur minier) et la crête de Château Neuf, sur la commune de Leyvaux. Les pâtures qui le recouvrent sont impropres à la culture et abondent de blocs de basaltes de tout module. Les exploitants n'ont guère trouvé d'autre solution, au fil des siècles, que d'en faire des murs de séparation de parcelles ou de les amonceler en tas. Dans la zone qui a livré des *tegulae*, la « pierraille » a été rejetée en bordure de plateau ou le long des reliefs, créant des effets de terrassement et des amoncellements si importants qu'ils ont été isolés sur le cadastre de 1838 et défini comme « Terrain vague ».

L'ancien parcellaire est encore très visible sur le terrain, par les nombreux murs en pierre sèche qui subsistent malgré les regroupements récents. Sur le cadastre de 1838, l'emplacement présumé du bâtiment antique (parc. C1988 et C1990, au nord de la « croix de l'arbre ») ainsi que plusieurs autres terres alentours sont appelés « Champ de la grange ». Les restes d'un bâtiment rectangulaire, très clair sur les prises de vue aérienne IGN de 1965, sont encore visibles sur le terrain, à une centaine de mètres au sud-est des *tegulae* (X : 703822 ; Y : 6468750). Conservée sur deux élévations de pierres plates extraites sur place, cette structure n'est pas représentée sur le cadastre de 1838, ce qui, en plus de l'appellation « Champ de la grange », permet de l'envisager comme antérieur à cette date, sans plus de précision.

Quelques années plus tard, au cours des étés 1967, 1968 et 1969, Louis Buffet a procédé à une série de sondages sur le site de La Coustasse que la « disposition d'ensemble (...) avait intrigué sur les photos aériennes de l'Institut Géographique national » (Buffet 1971). Situé au nord de Reyrol, cet ancien volcan culmine à environ 1060 m. Le site porte encore ce nom sur le cadastre actuel (000 ZX 22), et le portait déjà sur la matrice cadastrale de 1839 (parc. A1304). Toutefois, sur le plan de 1838 correspondant à la matrice, le sommet de la Coustasse est dénommé « Suc d'Affaux ». Aujourd'hui, la parcelle 000 ZX 22 comprend le sommet de la Coustasse et les versants est, nord et ouest jusqu'au ruisseau de la Gazonne, mais elle était déjà vaste en 1838, et comprenait tout le versant ouest.

³⁰ Toutes les coordonnées seront exprimées en Lambert 93.

Le site sondé par Louis Buffet, et interprété comme un petit lieu de culte (*fanum*), probablement à juste titre, se situe au sommet de la Coustasse (X : 706225 ; Y : 6473360). Le plan général et basique des *fana* se présente sous la forme d'une *cella*, souvent carrée mais qui peut être circulaire ou polygonale, entourée d'une galerie, le tout étant compris dans un péribole (espace sacré), matérialisé par un fossé ou un mur. Toutefois, l'édifice de La Coustasse est un simple bâtiment rectangulaire de 10,35 x 12,80 m. L'absence de *cella* pourrait étonner, et Louis Buffet confirme qu'il n'en a trouvé aucune trace, supposant qu'elle ait pu disparaître avec le temps. En l'espèce, il se peut que l'implantation des sondages pratiqués par Louis Buffet n'ait pas été suffisamment judicieuse, et qu'une possible *cella* ait pu échapper à ses investigations. Celles-ci n'ont en effet eu lieu que sur quelques points du bâti, et n'ont pas consisté en un dégagement extensif et complet du site (Figure 11, p. 39) ; l'entrée a toutefois pu être localisée sur le mur est. Cependant il convient de noter que les temples à simple *cella* existent également et il est « très souvent impossible de déterminer s'il s'agit effectivement d'une *cella*, ou de la galerie d'un *fanum* dont la *cella* ne serait pas visible » (Mitton 2006-2007). Un exemple analogue existe d'ailleurs à Murol (Verdier 1963).

Les murs observés étaient en petit appareillage, sans mortier apparent, et la toiture couverte de *tegulae* et d'*imbrices* : une grande quantité avait été extraite par Louis Buffet, d'autres sont encore visibles actuellement en surface. Concernant le mobilier découvert³¹, Louis Buffet souligne une « assez grande quantité » de céramiques sigillées. L'état de conservation de la centaine de fragments recueillis n'a permis d'en identifier qu'un seul comme étant du type Drag. 37 (100-150 apr. J.-C.). Les autres éléments de mobilier sont datés entre le I^{er} et le IV^e siècle de notre ère : jattes, écuelles, tripode, pots ovoïdes ainsi que des éléments de statuettes en terre blanche de l'Allier caractéristiques du I^{er} siècle. Néanmoins, une céramique interprétée comme gallo-romaine (Buffet 1971, pl. I, fig. 2, p. 72) présente en réalité des attributs du V^e-VI^e siècle (cuisson réductrice, décor à rosace en partie médiane de la panse), ce qui suggère une occupation assez tardive du sanctuaire. À la céramique s'ajoutent une fibule en bronze probablement du II^e siècle, quelques fragments de verre non identifiables et cinq monnaies (trois as de Nîmes, un Trajan et un Constant).

Une attention plus particulière doit être portée sur quelques éléments en terre cuite, que Louis Buffet peine quelque peu à identifier clairement. Il s'agit d'une « petite tête de femme en terre cuite et autres tessons paraissant appartenir au même objet » et « d'éléments d'un grand objet », cylindrique, mouluré sur la partie supérieure et figurant un visage. Il propose de les interpréter respectivement comme « un médaillon d'applique » et comme « un chapiteau d'applique », en raison de « trous ayant servi à un clouage ». Cette dernière hypothèse est sans doute valide, et s'applique en réalité autant aux premiers éléments qu'au second. Ce type de terre cuite est assez bien identifié aujourd'hui et sont des éléments architecturaux à engobe blanc, destinés à être plaqués sur un support en l'occurrence périssable (Pouenat 2014). Ces éléments de décors sont les meilleurs indices pour accréditer l'hypothèse d'un lieu de culte ; bien qu'ils puissent tout autant se retrouver en contexte d'habitat, il s'avère que la plupart des exemplaires connus proviennent de lieux de culte. Ce type de décor architectural, bien qu'il soit

³¹ Le lieu de conservation du mobilier découvert par Louis Buffet est aujourd'hui inconnu.

désormais assez bien identifié, reste relativement rare et peu d'exemplaires sont retrouvés complets.

Aucun élément, dans le mobilier exhumé comme dans la toponymie du site, ne permet de définir quel ou quelle dieu ou déesse était vénéré(e) dans ce *fanum*. Louis Buffet a voulu voir dans la petite tête féminine issue du décor architectural « une certaine analogie avec la tête d'Aphrodite, en ivoire, trouvée à Fos (...) », mais la comparaison ne peut aller plus avant. Il s'agit là probablement de décors relativement standardisés, de même que pour la céramique sigillée, et le visage qui figurait sur le « grand objet » n'est pas suffisamment conservé pour permettre des spéculations sur le sujet de vénération à La Coustasse.

D'autres fragments de tuiles à rebords ont pu être observés ailleurs au sommet de La Coustasse, notamment au sud du site, leur quantité diminuant en s'éloignant du site. En contrebas du volcan, plusieurs tessons de céramique antique ont été vus dans une parcelle labourée (cadastre actuel : parc. ZY23) : quelques fragments de *tegulae* très abîmés, un probable tesson de céramique sigillée très mal conservé, de la céramique cuisson oxydante non identifiée, un profil presque complet de céramique dite grise ardoisée (?) avec lèvre ourlée et panse avec bandeau à décor au peigne, deux autres lèvres, une autre probable puis cinq panses dont une peut-être protohistorique. La topographie des lieux permet difficilement d'envisager que ces éléments puissent provenir du *fanum*. Une occupation contemporaine du petit lieu de culte de La Coustasse, voire antérieure, est donc à envisager dans cette parcelle.

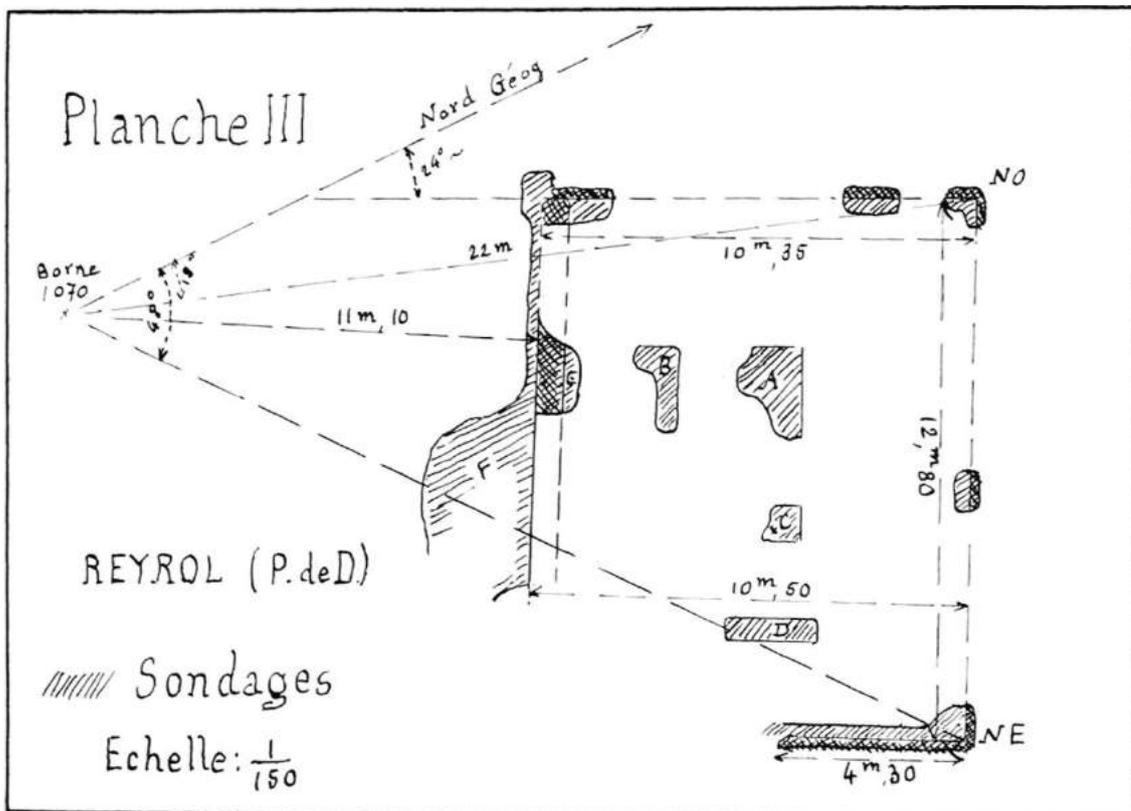


Figure 11 : relevé planimétrique du site de la Coustasse. Issu de : Buffet 1971, p. 76.



Figure 12 : localisation du site antique signalé en 1963 (champ de la Grange), entre Sagnes et Saroil. DAO : M. Tournadre, 2016.

La « nécropole mérovingienne »

Nous devons la plus ancienne publication de découverte archéologique sur la commune d'Anzat-le-Luguet à Jean-Baptiste Bouillet, qui écrit en 1874 : « Entre les villages d'Anzat et du Luguet, on a découvert un champ de sépulture, où les tombes en maçonnerie ou en pierre de taille, étaient d'une très-grande dimension ; comme elles ne portaient aucun signe chrétien, on doit supposer que le cimetière remonte à l'époque gallo-romaine. » (Bouillet 1874, p. 254). Sur le manuscrit correspondant à cette publication, Jean-Basptiste Bouillet précise en note de bas de page « Observation de M^f Mallay, architecte. » (Bouillet s.d., dossier « Anzat-le-Luguet »)

L'information a été reprise ensuite par Ambroise Tardieu qui classe ces découvertes dans l'époque gallo-romaine : « Entre Anzat et Le Luguet, cimetière gallo-romain, où l'on a trouvé des pierres de taille de grande dimension. » (Tardieu 1877, p. 70). Cette mention n'apporte aucune information supplémentaire, notamment sur la localisation de ces découvertes. Christian Mondanel, dans sa thèse sur les nécropoles et sépultures gallo-romaine en Auvergne (Mondanel 1982, t.1, p. 155), interprète les tombes comme étant des inhumations, probablement à juste titre. Dans la carte archéologique de la gaule, il est proposé de voir là une « nécropole du Bas-Empire ou médiévale ? » (Provost, Mennessier-Jouannet 1994, p. 12).

Cet ensemble n'a pas pu être localisé plus précisément dans le cadre de cette mission. Trois tessons probablement protohistoriques ont toutefois été vus dans la parcelle dite « Chaffrey » sur le cadastre actuel (000 YI 34) et quelques plaques de schiste posées de champ en bordure de certaines parcelles (000 YI 24 et 25 par exemple), mais aucun élément concordant avec la datation suggérée par Jean-Baptiste Bouillet ou la carte archéologique. Une enquête plus précise auprès des habitants et une prospection plus systématique dans les parcelles entre Anzat et le Luguet permettrait peut-être de préciser l'emplacement du site³².

³² Plusieurs parcelles entre Anzat et le Luguet se nomment le « Plot de l'église ».

Ouvrages fortifiés : château du Luguet et Tour de Besse

En 1874, Jean-Baptiste Bouillet indiquait déjà que du château du Luguet il ne restait « que peu de chose » (Bouillet 1874, p. 254). Les emplacements d'au moins cinq bâtiments sont toutefois encore perceptibles au sol, sur le dôme basaltique qui domine le village du Luguet. Trois segments de murs sont visibles sur la partie nord-est de la butte, certaines parties paraissent avoir été reprises en maçonnerie. L'un d'eux est conservé sur une longueur de 4 m et sur 2,20 m d'élévation ; les deux autres sont plus arasés, mais visibles tout de même sur 1,10 m à 1,45 m de hauteur. Un fragment de mur d'orientation nord-ouest / sud-est n'a conservé que son parement interne. Ils sont composés de moellons basaltiques de module moyen (20-25 cm), liés au mortier. D'autres murs de même facture sont mis à nu par endroit dans les structures environnantes³³. Un muret de pierre sèche fait quasiment le tour du sommet, mais ne paraît pas médiéval. Ce qui subsiste de la porte d'entrée au sud du monticule, s'ouvre sur une plateforme d'accès qui enserre le château sur les faces est et nord.

Sur les flancs sud-ouest et nord-est de la butte se trouvent une série de structures qui ne figurent pas sur le cadastre napoléonien de 1838, et paraissent anciennes : au moins quatre au sud-ouest, une dizaine au nord-est. Le premier groupe est connecté au chemin d'accès actuel par un ancien passage, visible sur le cadastre napoléonien et encore aujourd'hui dans le parcellaire, délimité par deux murets de pierres sèches. Il s'agit de simples dépressions dans le sol, laissant parfois apparaître quelques blocs de gros appareil, non travaillé. Ces structures sont d'assez grande dimension (10 à 15 m de long pour 4 à 5 m de large). Leur mode de construction, leur absence sur le cadastre napoléonien et leur disposition vis-à-vis du château, comme regroupées sous ses murs, permettent de supposer qu'il s'agit de l'habitat lié à l'ancien site castral, à l'image de la motte de Brion (Compains) ou du Fraud (Saint-Allyre-ès-Montagnes).

Les premières phases de construction de ce château nous sont inconnues. La terre du Luguet entre dans les possessions des Mercœur probablement au XII^e ou au XIII^e siècle, période au cours de laquelle cette très ancienne famille du Brivadois s'étend considérablement, de manière pacifique, par des mariages fructueux (Estienne 1987). Cependant, le « *castrum del Luguet* » n'est mentionné pour la première fois dans les documents d'archives qu'en 1225, date à laquelle Béraud de Mercœur rend foi et hommage à l'évêque de Clermont pour le « *castrum del Luguet et omnem castellaniam* » (arch. dép. Puy-de-Dôme, 1 G 6/115). La même année, il hypothèque pour 1500 livres le château et les droits qui en dépendent à l'évêque de Clermont (1 G 6/139). Ambroise Tardieu reste vague sur l'identité de ce Béraud de Mercœur (Tardieu 1877, p. 202), mais pour Albert de Remacle il s'agit de Béraud VII³⁴, sire de Mercœur, connétable d'Auvergne et maréchal du Bourbonnais, qui transmet ensuite le Luguet à son fils, Béraud VIII, sire de Mercœur, seigneur d'Ussel, près de Chantelle en Bourbonnais (Remacle 1941, I, p. 990). Ce dernier mourut vers 1275, avant son père, et légua le

³³ Une fouille clandestine a eu lieu récemment, mais de courte durée, le propriétaire y ayant mis un terme rapidement.

³⁴ Pour des raisons de clarté, la numérotation des protagonistes utilisée ici est la même que A. de Remacle.

château et la baronnie du Luguët à son unique fils, Béraud IX qui rend foi et hommage à l'évêque pour le « *castrum del Luguët* » en 1294 (1 G 6/165).

Malheureusement, Béraud IX rendit l'âme en 1321 sans progéniture ce qui provoqua un long et complexe conflit de succession, pour le vaste et très prisé duché de Mercœur. Pendant près de quarante ans de procédures vont s'entrechoquer les intérêts des derniers Mercœur, des personnages apparentés de près ou de loin, les Dauphin d'Auvergne et même les Valois.

Dans un premier testament de 1294, qui ne nous est connu que par une analyse du XV^e siècle (Estienne 1977, p. 402), Béraud IX institua son oncle Odilon, prévôt du chapitre de Brioude, comme héritier universel. Mais celui-ci mourut avant son neveu et un nouveau testament fut rédigé en avril 1314, probablement sous l'impulsion du roi de France Philippe le Bel, qui n'avait aucun intérêt à voir cet immense héritage et ces terres stratégiques entre des mains peu sûres (Estienne 1987, p. 404). Dans cet acte, tous les biens de Béraud IX, dont le château et la terre du Luguët, reviennent à son cousin germain Jean II de Joigny, légataire universel, qui avait marié entre temps sa fille héritière Jeanne au neveu du Roi, Charles de Valois. Une clause précise toutefois que, à défaut d'héritier mâle dans la maison de Joigny, l'héritage devait être en faveur de Jean Dauphiniet (autre cousin de Béraud IX) puis, sous les mêmes conditions de masculinité, de Guillaume de Poitiers puis du vicomte de Polignac, dernier cousin germain de Béraud IX. En cas de non-exécution testamentaire, les châtelainies du Luguët, de Verdezun et du Malzieu devaient revenir aux évêques de Clermont et de Mende.

Béraud IX fit rédiger un codicille en 1321, peu avant sa mort, qui modifia le testament de 1314. De nombreux legs prévus pour son entourage furent annulés, le douaire de son épouse fut augmenté et il laissa à Pons de Polignac, qui avait succédé à Odilon de Mercœur au décanat de Brioude, la terre ecclésiastique de la maison de Mercœur, à savoir les châtelainies du Luguët et d'Aubijoux. Ces deux biens devaient cependant revenir aux Mercœur de Gerzat³⁵ à la mort de Pons de Polignac (Estienne 1977, p. 406). Celle-ci survint le 24 décembre 1335 et, le testament qui n'avait déjà pas été respecté par Jean II de Joigny puisqu'il avait conservé une partie du massif du Luguët, ne le fut pas davantage par Pons de Polignac qui manœuvra pour que la seigneurie du Luguët revienne à son héritier et neveu le vicomte de Polignac, à l'insu des Mercœur de Gerzat représentés par Étienne de Mercœur. Les deux prétendants tentèrent chacun de se faire reconnaître comme seigneur du Luguët auprès de l'évêque de Clermont en lui rendant foi et hommage, par exemple en 1321 « *Ponaus de Podempuhiaco (...) dominus casar de Lugueto* » (1 G 26/91) ou en 1330 « *Ponas de Podompinaco (...) dominus temporalis de Lhugueto* » (1 G 26/77). Étienne de Mercœur rend une première fois hommage en 1323, puis de nouveau en 1337 « *Stephanus de Merchorio dominus villarum et castrarum Gerziaci et de Lugueto* » (1 G 26/245) alors que, suite à la mort sans postérité de Jeanne de Joigny, Béraud Dauphin fils de Jean Dauphiniet retrouve quelques revendications sur les terres du Luguët. Par un accord avec le vicomte de Polignac le 9 février 1339, le descendant des Dauphin d'Auvergne parvient à conserver le domaine direct du château et de la châtelainie du Luguët, alors que le premier en gardait le domaine utile : en cas de défaut d'héritier mâle, l'ensemble reviendrait à Béraud Dauphin. Étienne de Mercœur dut

³⁵ Cousins éloignés de Béraud IX, descendants de Guillaume de Mercœur, grand-oncle de Béraud IX.

renoncer à toute prétention sur la succession, lors d'une sentence donnée par des arbitres peu impartiaux, à la botte de Béraud Dauphin, qui ont procédé à « un véritable déni de justice » (Estienne 1977, p. 413). Dès cet instant, la famille des Mercœur fût définitivement écartée du Luguët. Les procédures reprirent cependant entre les Polignac et les Dauphin, à la mort du Vicomte de Polignac et du passage de sa succession à une branche collatérale (Pierre de Chalençon, qui prend le nom de Polignac), sans prétention légitime sur la Terre ecclésiastique et sur le Luguët. Le procès dura près de dix ans, jusqu'en 1354 quand un accord fut conclu entre les protagonistes, instituant que la maison de Polignac renonçait à tous ses droits sur la succession de Mercœur et qu'en échange Béraud Dauphin abandonne de façon définitive tous ses droits sur les châtelainies du Luguët, de Coren et d'Esplantas.

Les Polignac conservèrent ainsi le château et la châtelainie du Luguët jusqu'au XVI^e siècle. À la mort de son père, Pierre de Chalençon/Polignac, en 1421, Louis Armand vicomte de Polignac hérite de la seigneurie du Luguët, qu'il transmet à son propre fils, Guillaume Armand. Ce dernier la laisse à Claude à sa mort en 1473, seigneur du Luguët, mort sans enfants en 1510. Le Luguët revint alors à son frère, Jean, père de Anne de Polignac qui porta le Luguët en mariage à François, comte de la Rochefoucault, mort vers 1553. Le Luguët resta aux la Rochefoucault jusqu'à Jean Louis, comte de Randan, tué à la bataille de Cros Rolland en 1590, et que la fille, Marie Catherine, porta en mariage à Henri de Beaufremont. Par le mariage de leur fille avec Jean-Baptiste-Gaston de Foix, comte de Fleix, le Luguët resta aux Foix jusqu'à Henri-François de Foix de Candale, duc de Randan, qui divise le Luguët le 5 mai 1706 pour le vendre en partie à Antoine Dufour, prêtre de Saint-Flour, en partie à Mathieu Rodde et en partie à Anne Morin, habitante du lac, paroisse de Montgreleix. Le 30 décembre de la même année, suite à des lettres royales de don de retrait féodal, les trois copartageants revendent le Luguët aux demoiselles de Bernard de Bernis. Ambroise Tardieu nous indique que Jean-Baptiste de la Rochefoucault, lieutenant-général des armées navales, était baron du Luguët avant 1789. Il avait épousé Alexandrine-Louise de Rohan-Chabot, qui était veuve de lui en 1790 ; cette dame se remaria au comte de Castellane, pair de France (Tardieu 1877, p. 202). Sur la matrice cadastrale de 1839, l'emplacement du château du Luguët (parcelle E392), qui n'existe déjà plus puisqu'il est considéré comme une pâture, appartient au « comte de Castellane, à Paris ».

La tour de Besse, à 2 km au sud-est du château du Luguët est, contrairement à ce dernier, très bien conservée. Probablement construite au XII^e siècle, cette tour est littéralement posée sur de grandes plaques de gneiss et présente de nombreuses analogies avec la tour Colombine, sur la commune voisine de Molèdes. Elle se compose d'au moins trois niveaux : la basse-fosse, accessible au public par un emmarchement taillé dans la pierre, un premier niveau (peut-être un autre demi-niveau) et le sommet de la tour, auquel il manque le couronnement (créneaux, mâchicoulis, etc). Les encadrements sont en pierre de lave grise : celui de la porte d'entrée et de la meurtrière de la basse-fosse sont dans une roche différente, blanche, ce qui suggère que ces ouvertures furent pratiquées *a posteriori*. Une porte d'accès donnant sur l'extérieur au premier niveau était sans doute l'entrée d'origine, accessible à l'aide d'une échelle. Les étages n'ont pu être visités et leur accès est potentiellement dangereux, dans l'état actuel du bâti. La basse-fosse est surmontée d'une voûte en berceau, maçonnée, dans laquelle une trappe donne accès aux étages. Des latrines sont visibles au premier étage depuis l'extérieur. La tour de Besse ne figure dans

aucun document d'archive consulté dans le cadre de cette étude. Son installation en bordure de plateau permet de contrôler la vallée en contrebas à la manière d'une tour de guet, mais cet édifice ne paraît pas avoir été un siège de pouvoir castral.

Un autre site mérite l'attention, sur la montagne du Rayet. Situé sur les premières hauteurs du Cézallier (X : 700055 ; Y : 6468143), il s'agit d'une petite plateforme basaltique de 50 m de long pour 35 m de large, peu élevée. Sur le sommet se trouve un abri vernaculaire de berger, effondré, qui permettait de surveiller toute la montagne. Aucun indice archéologique ne permet d'envisager un site fortifié à cet endroit, en tout cas en pierre, mais le cadastre napoléonien nomme cet endroit la « Tour de l'Agnoux » (parc. D107), ce qui ne manque pas d'intriguer.



Figure 13 : le château du Luguët et les structures alentours (village castral ?). Image satellite (Bing Maps), DAO : M. Tournadre, 2016.



Figure 14 : vue aérienne du Château du Luguët. Cl. : F. Surmely, 2014.



Figure 15 : vue aérienne de la tour de Besse. Cl. : F. Surmely, 2014



Figure 16 : la tour de Besse. Cl. M. Tournadre, 2016.

Édifices religieux : église d'Anzat et chapelle du Luguet

La commune d'Anzat-le-Luguet est dotée d'une église principale et d'une succursale, la chapelle du Luguet. Cette dernière remplace une chapelle plus ancienne, liée au château et aujourd'hui disparue. Cette chapelle, visible à l'entrée du Luguet a probablement été bâtie au XVIII^e siècle et reprise au début du XIX^e siècle. Plusieurs blocs sont en remploi dans sa construction. L'intérieur présente une voûte en berceau en bois et un retable en bois polychrome assez remarquable.

L'église d'Anzat présente des parties du XII^e siècle (nef) et d'autres du XIV^e siècle (chœur). Une grille de communion datée du Moyen Âge, initialement installée dans le chœur, est conservée dans le bas-côté nord. Le dossier 2 O 1878 (archives départementales du Puy-de-Dôme) nous apprend que d'importantes réparations ont été entreprises dès 1816, avec la réparation de « la principale colonne qui soutient la voûte de l'église »³⁶. Un document de 1825 indique que l'église vient d'être entièrement restaurée : la couverture, le clocher, l'intérieur, la tribune, le plancher de la sacristie, les autels et les piliers. C'est probablement de cette époque qu'il faut dater la mise en place des cinq crânes humains encastrés dans le pilier face à l'entrée latérale : la réfection des sols dans les églises au XIX^e occasionnait souvent la redécouverte d'anciens tombeaux, ce qui pouvait donner lieu à une mise en scène de certains artefacts, plutôt que leur destruction. Le remploi d'une pierre tombale du XVIII^e (1778 ?) pour le parvis de l'entrée peut également dater de la même époque. Un autre texte de 1847 signale des réparations urgentes à faire, sans préciser dans quelle partie de l'église.

Des devis sont demandés en 1914 pour refaire la toiture du clocher et de l'église (Figure 18, p. 52). La guerre a sans doute mis un arrêt à ces démarches, qui furent reprises en 1923 par l'approbation des plans et des devis par le conseil municipal³⁷. Le 2 juin de la même année, les travaux étaient terminés. Entre 1925 et 1926, des devis supplémentaires ont été demandés pour démolir et reconstruire une voûte de l'église qui avait été fragilisée. Deux ans plus tard, le conseil municipal décide de faire réparer le chœur de l'église (crépis intérieur et reprise des nervures) : les travaux ont été reçus en 1929. Les derniers documents du dossier 2 O 1878, datés de 1940 nous informent que l'emprunt contracté par la commune pour les travaux a été remboursé.

³⁶ Une analyse plus précise des visites pastorales, dont la plus ancienne date de 1635, permettrait de suivre l'évolution du bâti avant la révolution. Les visites pastorales nous donnent également des informations sur le mobilier liturgique conservé dans l'église : 22 mai 1635 (1 G 990-1) ; 3 juin 1666 (1 G 1065-46) ; 18 avril 1674 (1 G 1065-45) ; 3 septembre 1699 (1 G 1073-14) ; 13 septembre 1703 (1 G 1076-26) ; 13 septembre 1726 (1 G 1082-20) ; 17 juin 1735 (1 G 1090-3) ; 29 avril 1779 (1 G 1110-7).

³⁷ Les plans sont conservés aux archives départementales du Puy-de-Dôme (33 FI 6 29 à 33).



Figure 17 : église d'Anzat-le-Luguet. Cl. : F. Surmely, 2016.

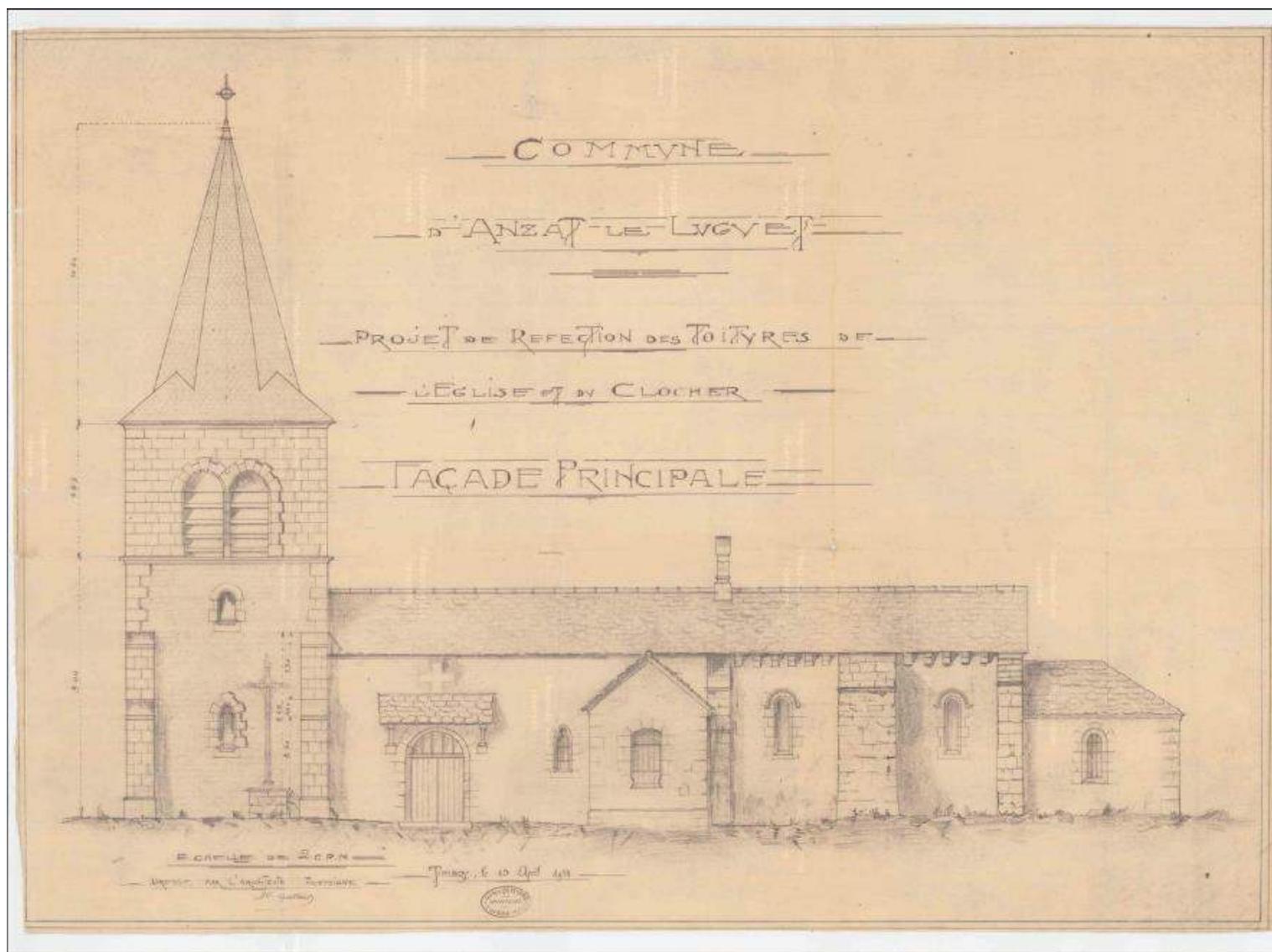


Figure 18 : extrait du projet de réfection des toitures de l'église et du clocher d'Anzat-le-Luguet.

Arch. dép. du Puy-de-Dôme (33 FI 6 33).